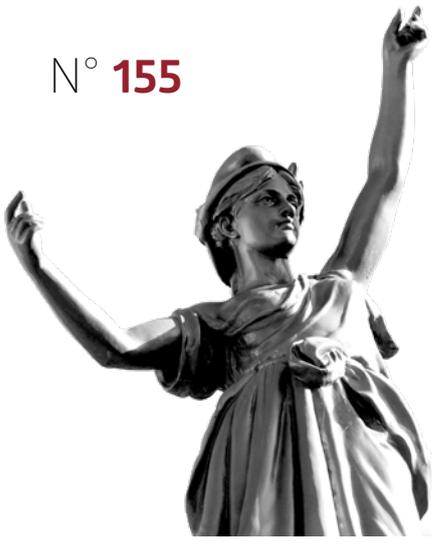


N° 155



L'Écho du Tescou



Bulletin municipal d'information | Octobre 2025



Sommaire

Le mot du maire p 2
Comptes rendu des Conseils municipaux p 3
Salvaconnecté p 13

Vie publique, sociale et économique

Actualités du CCAS p 14
Les pompiers p 17
Panneau Pocket p 18
Actualité des travaux divers p 19
Plus de 4 000 € récoltés pour MSF p 20
Café Le Bord du Monde p 21
Pot de départ de Benoit Viguier p 21

Enfance

Accueil Enfant Parent à Salvagnac p 22
Journée défense et citoyenneté p 23
Dépistage des IST p 23
Éducation à la vie affective p 24

Culture

Arts en Pay Salvagnacois p 25
Journées du Patrimoine p 26
Du côté de la bibliothèque p 27
Partenariat avec la SN d'Albi p 28

Vie associative

Fête locale p 29
Gym à Salvagnac p 30
Mobilisation de l'APE p 30
Le Souvenir Français p 31
Loto de plein air p 31
L'association des commerçants p 31
Karavane p 32
Naturaludik p 32
Places en fête - le Galetas p 33
Forum des associations p 34
Les Zatyplik p 35
Lumen&Co p 36
Au détour des Barrières p 36
14 juillet à Salvagnac p 37
Secours Catholique p 37
Ordinaire-Extra p 38
Course de caisses à savon p 39

Vie pratique

Agenda des manifestations p 40
État Civil et infos utiles p 41

L'Écho du Tescou n° 155

Bulletin municipal de la Mairie de Salvagnac - Parution trimestrielle
mairie@salvagnac.fr

Directeur de publication

Bernard Miramond

Les membres du comité

Régine Added, Frédérique Massat, Mireille Brunwasser, Sonia Aubertin, Evelyne Grousset

Avec la participation de

Gwénaëlle Boissel

Merci aux contributeurs particuliers de ce numéro

Mise en page

Tim Bastian

Impression

Imprimerie Rabastinoise

Le mot du maire

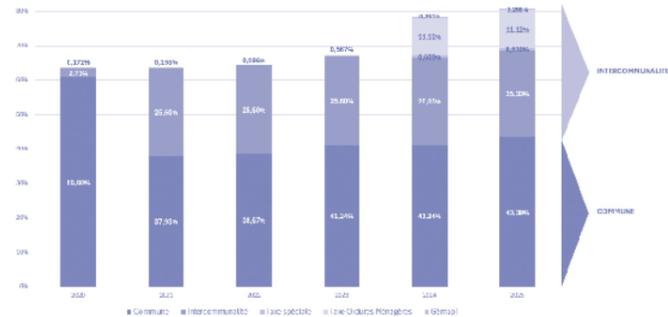


Comprendre votre taxe foncière : ce qui change et pourquoi

Chaque année, vous recevez vos avis de taxe foncière, et il est parfois difficile de comprendre pourquoi le montant évolue d'une année à l'autre. Plusieurs changements ont eu lieu sur notre commune : l'apparition d'une nouvelle taxe pour l'ensemble du territoire, la GEMAPI mais surtout la transformation de la redevance des ordures ménagères (REOM) en taxe (TEOM). On vous explique tout !

Les taux de fiscalité : une réorganisation qui prend en compte les évolutions réglementaires et les transferts de compétence

Voici l'évolution des taux de fiscalité au cours des cinq dernières années :



La taxe GEMAPI : une nouvelle taxe sans impact supplémentaire
Depuis 2018, la compétence liée à la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI) a été confiée aux communes et intercommunalités.

Pour financer l'entretien des cours d'eau, la protection des zones humides et la prévention des inondations, l'agglomération a instauré une taxe GEMAPI.

Pour ne pas alourdir vos impôts, les élus de l'agglomération ont choisi de compenser cette nouvelle taxe GEMAPI en baissant les taux des autres taxes. En d'autres termes, cette nouvelle taxe n'entraîne pas d'augmentation du montant total à payer sur votre avis foncier, elle s'équilibre donc.

Le taux communal

En 2021, la compétence scolaire a été fiscalisée par l'intercommunalité : la commune a donc fait le choix de procéder à une baisse de taux à dû proportion afin de conserver un taux de fiscalité global identique à l'année précédente.

Deux évolutions de taux ont été votés depuis, correspondant pour l'une à un projet structurant de la commune (2022 : création de l'Écrin) et pour les autres à un abandon de compétences transférées à l'agglomération : l'entretien des équipements sportifs et le Service Départemental d'Incendie et de Secours, qui reviennent à la commune.

Mais pourquoi le montant de votre taxe foncière augmente-t-il malgré tout ?

Le montant de votre taxe foncière ne dépend pas uniquement des taux votés par la commune et l'agglomération. Il repose aussi sur les valeurs locatives (libellées "base" sur votre avis d'imposition), c'est-à-dire l'estimation de la valeur de votre bien qui sert de base au calcul de votre impôt. Ces valeurs locatives sont réévaluées chaque année par l'État, indépendamment des décisions des élus communaux (Augmentation de la valeur locative par année) :

2022 : + 3,4% · 2023 : + 7,1% · 2024 : + 3,0%

Ainsi, l'augmentation des valeurs locatives explique en grande partie la hausse que vous pouvez constater sur votre avis d'imposition.

Nouveauté 2024 : Harmonisation de la gestion des déchets

Jusqu'en 2023, l'agglomération Gaillac-Graulhet prélevait sur la commune de Salvagnac la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), tandis que d'autres communes étaient soumises à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Pour harmoniser la situation et respecter la loi, depuis le 1^{er} janvier 2024, la TEOM s'applique désormais dans toutes les communes du territoire et donc désormais à Salvagnac.

Qu'est-ce que cela change ?

La REOM disparaît (vous n'en recevrez plus de facture) et la TEOM la remplace, apparaissant désormais sur votre avis de taxe foncière.

Le taux de la TEOM reste stable à 11,12 % pour 2024, malgré l'augmentation nationale des coûts de traitement des déchets et l'inflation des coûts de collecte.

Comment lire votre feuille d'impôts ?

Sur votre avis d'imposition, vous retrouverez les différents taux appliqués pour chaque type de taxe (foncière, ordures ménagères, etc.) ainsi que la valeur locative (la "base") de votre bien. Ces éléments vous permettent de comprendre comment est calculé le montant final à payer (votre "cotisation").

Bernard Miramond, Maire de Salvagnac

Réunion du Conseil municipal du 5 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 5 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard MIRAMOND, Maire.

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11 - votants : 13

absents : 2 - procurations : 2

Date de la convocation : 27/05/2025

Date d'affichage : 27/05/2025

Etaient présents :

M. MIRAMOND Bernard

M. LECOMTE Olivier

M. BALARAN Roland

Mme ADDED Régine

M. GERAUD Yves

Mme ALBAULT Edwige

M. LOGER Maxime,

Mme AUBERTIN Sonia

M. CHANEZ Phillippe

M. SEGUIGNES Yannick

Absents ayant donné

procurations :

Mme MASSAT Frédérique

(procuration : Mme ADDED)

Mme BRUNWASSER Mireille

(procuration : M. MIRAMOND)

Absents excusés :

Mme LAGARRIGUE Christel

M. ANCILOTTO François

Secrétaire de séance :

Mme ADDED Régine

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. En conséquence, il déclare la séance ouverte et propose au Conseil Municipal d'adopter les points suivants à l'ordre du jour : offres d'acquisition de terrains au lotissement du Parc, lots n°12 et 13. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

Le Conseil doit procéder à la nomination d'un secrétaire pris en son sein. Madame Régine ADDED est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte. *Le compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2025 n'a appelé aucune demande de rectification de la part des membres du Conseil municipal, il est adopté à l'unanimité.*

DEL 2025.21

DÉFINITION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Exposé des motifs

Monsieur LECOMTE, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, rappelle qu'avec plus de 40 associations intervenant sur son territoire, Salvagnac se caractérise par un tissu associatif particulièrement dense qui fait la richesse et l'intensité de sa vie sociale. Ce mouvement associatif existe, avant tout, grâce à l'engagement et la volonté de très nombreux bénévoles, en situation de donner leur temps et d'apporter leurs compétences au service de l'intérêt général et du bien-vivre ensemble.

Engagée à leur côté, la Commune de Salvagnac a développé, ces dernières années, une politique publique d'accompagnement du mouvement associatif organisée autour de trois priorités :

- > La mise à disposition d'équipements et d'infrastructures qui concourent directement à l'action des associations (locaux, matériels...);
- > Une meilleure connaissance et une valorisation du mouvement associatif : organisation du forum des associations...
- > Des travaux d'entretien exécutés par les personnels communaux,
- > La mise à disposition de moyens techniques (reprographiques, matériel, documentation, etc.) à titre gratuit ou moyennant des tarifs très modérés.

À ces priorités opérationnelles, et aux aides directes ou indirectes qui en découlent, s'ajoute un accompagnement financier par la Commune, essentiel et indispensable à la préservation, la pérennité et au développement de ce mouvement associatif.

Monsieur le Maire ajoute qu'en dépit d'un contexte fortement marqué par la contrainte budgétaire, la commune a tenu à ce que cet engagement perdure en définissant les critères d'aide aux associations.

Cette démarche est guidée par des objectifs :

- > de justice et d'équité ;
- > de lisibilité et de transparence ;

► de connaissance par tous des modalités d'attribution de l'aide aux associations.

Ces précisions rappelées, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission Vie associative, loisirs et animations a travaillé à définir les modalités générales d'instruction des demandes de subventions applicables à l'ensemble des associations soutenues par la commune. Le règlement ainsi proposé n'exonère en rien l'association demandeuse de subvention des règles et obligations légales auxquelles les associations sont soumises.

Ce règlement est susceptible d'adaptations au fur et à mesure des évolutions réglementaires, et relatives aux domaines d'actions concernés (sports, culture, éducation, etc...). Elles pourront être prises en compte et feront l'objet d'un règlement modifié qui sera soumis au vote du conseil municipal. Il vous est donc proposé, au regard de ces éléments, de vous prononcer sur le règlement d'attribution des subventions communales aux associations.

Vu le Code général des collectivités territoriales regroupant les dispositions législatives et réglementaires relatives au droit des collectivités territoriales,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration regroupant les dispositions régissant les relations entre le public et l'administration française,

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et selon son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021, toute association sollicitant l'octroi d'une subvention auprès de la commune devra signer un contrat d'engagement républicain,

Vu l'avis de la commission Vie associative, loisirs et animations, réunie les 19/05/2025 et 27/05/2025,

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER le règlement d'attribution des subventions communales aux associations tel que présenté,

DE CHARGER Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

Débat :

Monsieur le Maire précise que cette délibération permet de sanctuariser les critères d'attribution qui président depuis de nombreuses années à l'instruction des subventions communales versées aux associations.

DEL 2025.22
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Exposé des motifs

Sur le rapport de Monsieur le Maire, il est proposé d'attribuer au titre de l'année 2025, les subventions suivantes aux associations ci-après désignées :

Association	Proposition 2025
Accueil réfugiés Rabastinois	200 €
ADDAH (droits des handicapés)	200 €
Anciens combattants du canton	200 €
Association culturelle Pays Salvagnacois	350 €
Auto-cross	2 500 €
Comité des fêtes	2 500 €
Karavane	1 700 €
Place en Fêtes - Le Galetas	2 000 €
Les Jardins Partagés	200 €
Les Trois Petits Tours	200 €
Lumen&Co	1 800 €
Ordinaire extra	1 000 €
Paroles de femmes	200 €
Pétanque	800 €
Pompiers	500 €
RTFC	1 500 €
Scène Nationale d'Albi	3 000 €
Souvenir français	1 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu les demandes de subventions présentées par les diverses associations,

Vu l'avis de la commission Vie associative, loisirs et animations, réunie les 19/05/2025 et 27/05/2025,

Considérant que :

Madame ADDED ne prend pas part au vote pour l'association Place en Fêtes - Le Galetas,

Madame ALBAULT ne prend pas part au vote pour l'association Comité des Fêtes,

Monsieur SEGUIGNES ne prend pas part au vote pour l'association Lumen & Co,

Monsieur LECOMTE ne prend pas part au vote pour les associations Comité des Fêtes et RTFC,

Monsieur BALARAN ne prend pas part au vote pour l'association RTFC,

Monsieur GERAUD ne prend pas part au vote pour l'association Le Souvenir Français.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité :

D'ATTRIBUER les subventions aux associations locales sur la base des montants présentés,

DE CHARGER Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

Débat :

Les Élus demandent quelques précisions aux membres de la Commission Vie associative sur les activités des différentes associations.

Un point particulier est soulevé concernant la fin de l'activité de l'association Vox Musica. Cette association historique de Salvagnac a fait découvrir la musique à plusieurs générations de salvagnacois et voit malheureusement son activité s'éteindre pour plusieurs raisons, notamment la difficulté de trouver des bénévoles qui se ressent d'ailleurs dans l'ensemble du monde associatif. Plusieurs Élus ont échangé avec les membres de l'association, sans pouvoir trouver une solution pour relancer l'activité. L'ensemble du Conseil tient à remercier les membres de Vox Musica pour leur dévouement et leur implication tout au long de ces années pour mettre la musique à l'honneur à Salvagnac.

Deux solutions sont envisagées afin de continuer à proposer un apprentissage musical sur la Commune : Madame Mireille BRUNWASSER a pris l'attache du Conservatoire départemental de Musique et de Danse du Tarn afin d'évaluer la possibilité de créer une antenne du Conservatoire sur Salvagnac, comme c'est le cas à Gaillac ou Saint-Sulpice. La mise en œuvre d'un tel projet est longue et ne pourra pas permettre de proposer une activité dès la rentrée scolaire 2025. Elle a également rencontré l'association Mus'Art, déjà présente sur Tauriac, qui se propose de maintenir l'activité sur Salvagnac dès la rentrée scolaire 2025.

DEL 2025.23
BUDGET LOTISSEMENT DM N°1 – REPRISE DU DÉFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ

Exposé des motifs

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2025 :

CREDITS À OUVRIR				
Sens	Section	Chapitre	Montant	
Dépenses	Investissement	001	+ 54 750,71 €	
CREDITS À REDUIRE				
Sens	Section	Chapitre	Compte	Montant
Dépenses	Investissement	16	1641	- 54 750,71 €

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°27.2024 du 11 juillet 2024,

Le Conseil, invité à se prononcer et après en avoir débattu, décide, à l'unanimité :

D'ACCEPTER d'apporter au Budget primitif 2025 les ouvertures et réductions de crédits équilibrées en dépenses reprises ci-dessus,

DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DEL 2025.24
OFFRE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN DU LOTISSEMENT – LOT N°12

Exposé des motifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne est intéressée pour acquérir une parcelle de terrain sis au lotissement du parc.

La parcelle concernée, le lot n° 12, est cadastrée section C n°2633, d'une surface de 494 m².

L'offre d'achat reçue s'élève à 34 580 €, soit 70€/m², conformément à la délibération n° 2025.19 portant prix de vente des lots du lotissement du Parc.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce terrain pour un prix maximum de 34 580 €.

DEL 2025.25
OFFRE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN DU LOTISSEMENT – LOT N°13

Exposé des motifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne est intéressée pour acquérir une parcelle de terrain sis au lotissement du parc.

La parcelle concernée, le lot n° 13, est cadastrée section C n°2636, d'une surface de 442 m².

L'offre d'achat reçue s'élève à 30 940 €, soit 70€/m², conformément à la délibération n° 2025.19 portant prix de vente des lots du lotissement du Parc. ►

► *Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité :*

D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce terrain pour un prix maximum de 30 940 €.

DEL 2025.26

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE – AFFECTATION ENVELOPPE FONDS DE CONCOURS

Exposé des motifs

Monsieur le Maire rappelle que, dans contexte fortement marqué par les contraintes budgétaires que subissent l'ensemble des collectivités territoriales, le Département du Tarn a voté le 28 mars 2025 une baisse de 32 % de l'Aide à la Voirie d'Intérêt Local (FAVIL) aux communes de moins de 2 000 habitants.

Cette décision impacte le financement des travaux sur les voiries intercommunales validés le 18 mars 2025, et notamment le reprofilage du chemin de Pelot auquel il est indispensable de procéder afin d'assurer la sécurité des usagers et riverains de cette voie. Le reste à charge pour la commune s'élève à 23 519 €.

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du règlement du fonds de concours pour l'accompagnement des projets communaux 2019-2026 adopté par le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet, la commune peut demander d'affecter une part de son enveloppe de fonds de concours sur une dépense de voirie communautaire pour tout ou partie de cette dépense.

Il est donc proposé au Conseil, au regard de ces éléments, de se prononcer sur l'affectation d'une part de l'enveloppe de fonds de concours à ces travaux de voirie communautaire à hauteur du reste à financer de l'opération, soit un montant de 23 519 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales regroupant les dispositions législatives et réglementaires relatives au droit des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet n°247_2022 portant approbation du nouveau règlement de fonds de concours pour l'accompagnement des projets d'investissement communaux,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet n°99_2024 portant approbation des compléments au règlement de fonds de concours pour l'accompagnement des projets d'investissement communaux,

Le Conseil, invité à se prononcer et après en avoir débattu, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER l'affectation d'un montant de 23 519 € de l'enveloppe de fonds de concours pour l'accompagnement des projets communaux 2019-2026 à des travaux de voirie communautaire,

DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Réflexion autour de l'utilisation des locaux de l'ancienne École des Barrières

Mesdames Régine ADDED et Mireille BRUNWASSER reviennent sur l'activité créée depuis l'été dernier par l'association Au détour des Barrières, qui propose des marchés les vendredis et des animations régulières, qui insufflent un dynamisme positif à la vie locale. A ce jour, les locaux mis à disposition par la Commune ne correspondent pas aux ambitions de l'association et ne leur permettent pas de mettre en œuvre le projet d'espace de vie sociale qu'ils envisagent de porter et ont transmis aux Conseillers municipaux.

L'association souhaiterait en effet entamer la réhabilitation participative de l'ancienne école des Barrières, dont l'état se dégrade au fil du temps. Son intention est de valoriser cet espace, d'en faire un véritable lieu de convivialité, ouvert à tous, permettant les rencontres, favorisant la vie locale, à la croisée de trois communes, avec l'idée qu'il est possible de mieux vivre ensemble aux Barrières.

Il s'agit également de mettre en valeur le patrimoine local tout en sensibilisant et formant les participants aux principes de l'écoconstruction et de l'éco-rénovation, les bénévoles étant encadrés par des professionnels de ces techniques. En recourant aux éco-matériaux, la question de l'impact environnemental est aussi au cœur du dispositif.

L'association, porteuse du projet et consciente de la difficulté de financer cette rénovation, est en recherche de financement extérieurs notamment auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Sans attendre l'aboutissement de ce projet, Monsieur le Maire précise qu'il devient nécessaire de sécuriser les locaux actuels afin d'accueillir les activités déjà mises en place dans de meilleures conditions, et demande que soit évaluée en priorité l'enveloppe financière nécessaire à la sécurisation du bâtiment et au respect des normes ERP.

La séance est levée à 22h52.

Réunion du Conseil municipal du 26 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 août à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard MIRAMOND, Maire.

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 10 - votants : 12
absents : 2 - procurations : 3
Date de la convocation : 20/08/2025
Date d'affichage : 20/08/2025

Etaient présents :
M. MIRAMOND Bernard
Mme BRUNWASSER Mireille
M. BALARAN Roland
Mme ADDED Régine
M. GERAUD Yves
Mme PRADIER Antoinette
M. CHANEZ Phillippe
Mme ALBAULT Edwige
M. LOGER Maxime
Mme AUBERTIN Sonia

Absents ayant donné procuration :
Mme MASSAT Frédérique
(procuration : Mme ADDED)
M. LECOMTE Olivier
(procuration : M. MIRAMOND)

Absents excusés :
M. SEGUIGNES Yannick
Mme LAGARRIGUE Christel
M. ANCILOTTO François

Secrétaire de séance :
Mme ADDED Régine

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. En conséquence, il déclare la séance ouverte. Le Conseil doit procéder à la nomination d'un secrétaire pris en son sein. Madame Régine ADDED est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte rendu du conseil municipal du 5 juin 2025 n'a appelé aucune demande de rectification de la part des membres du Conseil municipal, il est adopté à l'unanimité.

DEL 2025.27

RÉTROCESSION DU BÂTIMENT MÉDIATHÈQUE DÉSFFECTÉ À LA COMMUNE

Exposé des motifs

Le bâtiment situé 7 allée Jean Jaurès mis à disposition à la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet pour une surface de 103 m² qui hébergeait la médiathèque de SALVAGNAC a été déménagé dans un bibliobus mis à disposition par le Conseil départemental du Tarn. A ce jour, ce bâtiment accueillait du public dans le cadre de la compétence en matière de lecture publique transférée depuis le 1^{er} janvier 2019 par la Commune de Salvagnac à la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet. Des défauts structurels ont entraîné sa fermeture pour des raisons de sécurité. La Commune de Salvagnac ne disposant pas de local pouvant être mis à disposition pour recevoir du public, le Département a mis à disposition un bibliobus afin de poursuivre les missions de service public de la médiathèque. Une convention tripartite entre la commune, la CAGG et le Conseil Départemental du Tarn définit les obligations réciproques et les conditions de la mise à disposition.

Vu la délibération n°156_2025 du Conseil communautaire portant rétrocession du bâtiment médiathèque désaffecté à la Commune de Salvagnac,

Considérant que pour l'exercice de la compétence lecture publique, le bâtiment de la commune de SALVAGNAC mis à disposition depuis le 1^{er} janvier 2019 a été libéré pour raisons de sécurité et que le service a été réorganisé au travers d'un bibliobus afin d'assurer une continuité du service,

Considérant que les considérations de sécurité ont conduit à désaffecter le bâtiment qui n'est plus à usage de médiathèque depuis le 31 mars 2025 afin de réaliser les études et travaux permettant de consolider sa structure,

Considérant qu'il est mis fin à la mise disposition par la commune de Salvagnac au profit de la Communauté d'Agglomération du bâtiment de la médiathèque de Salvagnac car il est choisi de réintégrer le bien au patrimoine de la collectivité remettante ;

Considérant que la commune de Salvagnac recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur le bâtiment désaffecté à la signature du Procès-verbal de restitution tel qu'annexé,

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la désaffectation du bâtiment situé 7 allée Jean Jaurès à Salvagnac,
 D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de restitution tel qu'annexé,
 D'AUTORISER Monsieur le Maire à réaliser et signer toute formalité induite par cette décision notamment en termes d'assurance.

DEL 2025.28 PROJET DE STATION-SERVICE – AUTORISATION PREALABLE AU DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE AU BENEFICE DE L'OPERATEUR

Exposé des motifs

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à ce jour, la parcelle B2758 est toujours propriété de la Communauté d'Agglomération.

Considérant la demande de la Commune à la Communauté d'Agglomération de bien vouloir autoriser, préalablement à l'acquisition de la parcelle cadastrée B2758p (b), le dépôt de permis de construire en vue de la création d'une station-service,

Considérant la décision du Président n°160_2025DP portant autorisation préalable à la cession du dépôt du permis de construire au bénéfice de la commune de Salvagnac,
Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité :

DE MANDATER l'opérateur VAL FLEURY pour le dépôt du permis de construire,
 D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce mandat.

DEL 2025.29 DESAFFECTATION ET ALIÉNATION DE CHEMINS RURAUX APRÈS ENQUÊTE – FIXATION DU PRIX DE VENTE

Exposé des motifs

Par délibération n° 21.2024, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de trois chemins ruraux, l'un allant de l'Eglise Vieille de Saint Pierre jusqu'au chemin de Reynes, le deuxième dénommé « les Mitchous », et le troisième reliant les deux premiers, tous trois situés à Salvagnac. L'enquête publique s'est déroulée du 6 au 21 juillet 2024. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable. Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes

pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, Le Conseil, invité à se prononcer et après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

DE DESAFFECTER les chemins ruraux suscités en vue de leur cession,

DE FIXER le prix de vente desdits chemin à 0,50 €/m²,
 DE DIRE que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur,
 de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété,
 d'autoriser M. ou Mme le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

DEL 2025.30 OFFRE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN DU LOTISSEMENT

Exposé des motifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne est intéressée pour acquérir une parcelle de terrain sis au lotissement du parc. La parcelle concernée, le lot n° 11, est cadastrée section n° C2631 et n°C2712, d'une surface totale de 483 m². L'offre d'achat reçue s'élève à 33 810 €, soit 70€/m², conformément à la délibération n° 2025.19 portant prix de vente des lots du lotissement du Parc.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce terrain pour un prix maximum de 33 810 €.

DEL 2025.31 ADMISSION EN NON-VALEUR

Exposé des motifs

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante dans l'exercice de sa compétence budgétaire. Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut en obtenir le recouvrement. Le 5 août 2025, le comptable du Trésor a présenté à la commune les demandes d'admission en non-valeur suivantes :

NATURE JURIDIQUE	EXERCICE	MONTANT	MOTIF
Particulier	2018	13,23 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2018	67,54 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2019	11,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2019	70,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL		162,47 €	

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la demande d'admission en non-valeur transmise par le comptable public,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal dans les délais légaux,

Considérant qu'il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeur,
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'ADMETTRE en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus,

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

DEL 2025.32 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU SERVICE « RGPD » DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ELUS LOCAUX DU TARN

Exposé des motifs

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est en vigueur depuis le 25 mai 2018. Au regard du volume important de ces obligations légales imposées et de l'inadéquation entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission depuis 2018 avec l'Association des Maires et des Elus Locaux

du Tarn présente un intérêt certain.

Le Maire présente à l'assemblée la proposition de renouvellement du contrat de service de l'Association des Maires, annexé à la présente délibération.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de service « RGPD et Délégué à la Protection des données » tel qu'annexé,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prévoir les crédits correspondants au budget.

DEL 2025.33 APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC-GRAULHET À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Exposé des motifs :

Compte tenu de la nécessité d'adapter la rédaction des statuts de la Communauté d'agglomération à l'évolution des politiques effectivement mises en œuvre depuis sa création, de telle sorte qu'il y ait adéquation entre le cadre juridique et les actions effectivement menées, il est nécessaire d'amender les statuts comme suit :

Relativement à la compétence développement économique :

- › Simplification de la rédaction permettant d'identifier les espaces économiques qui peuvent être qualifiés de "zones d'activités économiques" communautaires,
- › Simplification de la rédaction concernant les chemins de randonnées.

Relativement à la compétence eau :

- › Correction de la présentation afin de faire référence au texte du code général des collectivités territoriales.

Relativement à la compétence voirie :

- › Intégration des décisions concernant le schéma des aires de covoiturage et de la définition des voies dites communautaires par les cartographies.

Relativement à la compétence équipements culturels d'intérêt communautaire :

- › Cyber-base est un label français d'espace public numérique, géré par la Caisse des dépôts et consignations qui s'est éteint. Il est remplacé par le terme de développements numériques qui couvre la réalité des actions actuelles. ►

► **Relativement à la compétence Action sociale d'intérêt communautaire - la jeunesse :**

- › Le périmètre d'action de l'intercommunalité est ainsi précisé :
- › La coordination de la politique jeunesse et des dispositifs contractuels de financement de cette compétence.

Relativement à la Production d'énergie renouvelable création et exploitation de Réseaux

- › Constituer le champ de compétence permettant à la structure de poursuivre le développement de réseaux de production d'énergie sur son parc bâtementaire sans empiéter sur l'aptitude des communes à faire de même. Mais également de ménager la possibilité de pouvoir acheter des actions et intégrer le capital d'une société dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables ou d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone.

Relativement aux contributions au Service départemental d'incendie et de secours :

- › Suite aux discussions menées lors de la CLECT, opérer la restitution de la compétence "contribution au SDIS" aux communes membres au 1^{er} janvier 2026.

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire à compter de la notification de la délibération communautaire proposant la modification des statuts.

En cas d'approbation aux règles de majorité fixées, le préfet prendra un arrêté pour acter de ces modifications.

Oui cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles 5216-5 et L5211-7,

Vu les arrêtés préfectoraux du 19 février 2025 et du 10 avril 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°161_2025 du 7 juillet 2025 approuvant la modification des statuts de communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2026,

Considérant le projet de statuts annexé,

Considérant que le transfert ou le retrait de compétences doit être validé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux,

Considérant que l'adoption des nouveaux statuts requière une majorité qualifiée définie par l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les communes disposent d'un délai de 3 mois, à compter de la date de notification de la délibération du projet de nouveaux statuts pour se prononcer sur les

modifications envisagées ; passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable,

Considérant que le SDIS sera tenu de délibérer avant le 1^{er} novembre 2025 pour arrêter les modalités nouvelles de répartition des contributions des communes tenant compte de cette modification

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER le projet de statuts tel qu'annexé avec prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2026,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à réaliser toute formalité et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2025.34 APPROBATION DE LA RÉVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2025 SELON LA PROCÉDURE DÉROGATOIRE DE DROIT COMMUN – RAPPORT 1

Exposé des motifs :

L'évaluation des charges transférées résultant de l'adoption de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique), d'un transfert de compétences, d'une modification de l'intérêt communautaire ou d'une modification du périmètre communautaire est une mission qui incombe à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

La CLECT a travaillé sur l'évaluation dérogatoire aux dispositions de droit commun :

- › Soutien économique aux équipements de baignade comme équipements structurants touristiques
- › Financement de la compétence Voirie
- › Financement de la compétence Mobilité
- › Financement de la compétence Eaux pluviales Urbaines

Le rapport de la CLECT identifie les évaluations et les propositions de corrections des AC au titre des dispositions de droit commun et en dérogation de ces mêmes dispositions conformément au Code Général des Impôts.

L'article 1609 nonies C-V-1^obis du Code Général des Impôts indique que « *Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.* »

À défaut d'accord de la commune concernée quant à la proposition de montant révisé librement par l'agglomération, le montant de l'attribution est fixé dans les conditions de droit commun et n'empêche pas l'évolution des attributions des autres communes concernées par la révision libre.

L'intégration des motifs de révision libre, comme indiqué au rapport de la CLECT ci-annexé, porte le niveau des attributions de compensation à verser par l'agglomération aux communes à 5 533 159 € pour 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le IV et le 1^o bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu les arrêtés préfectoraux du 19 février 2025 et du 10 avril 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet,

Vu la délibération du 13 août 2021 portant composition de la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 23 juin 2025, approuvé en séance,

Vu la délibération du conseil de communauté du 7 juillet 2025 approuvant le rapport de la CLECT 2025,

Après avoir pris connaissance des propositions dérogatoires de droit commun des attributions de compensation émises par la CLECT,

- **PREND ACTE** du rapport de la CLECT en date du 23 juin 2025 tel qu'annexé,

- **APPROUVE** la révision libre et la correction des attributions de compensation, telles que mentionnées dans le rapport de la CLECT du 23 juin 2025 annexé, pour un montant global de 5 533 159 € d'attributions de compensation « positives » à compter du 1^{er} janvier 2026,

- **Et, pour la commune de SALVAGNAC :** Pour 2025, un montant définitif d'attribution de compensation à verser à la communauté d'agglomération de 119 274 €

Débat :

Madame BRUNWASSER tient à préciser que tous les créneaux piscine n'ont pas été attribués aux scolaires de Salvagnac sur l'année scolaire écoulée.

DEL 2025.35 APPROBATION DE LA RÉVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2025 SELON LA PROCÉDURE DÉROGATOIRE DE DROIT COMMUN – RAPPORT 2

Exposé des motifs :

L'évaluation des charges transférées résultant de l'adoption de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique), d'un transfert de compétences, d'une modification de l'intérêt communautaire ou d'une modification du périmètre communautaire est une mission qui incombe à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

La CLECT a travaillé sur l'évaluation dérogatoire aux dispositions de droit commun :

- › **Soutien aux rénovations de piscines (savoir-nager)**
- › **Financement de la compétence « contribution au SDIS »**

Le rapport de la CLECT identifie les évaluations et les propositions de corrections des AC au titre des dispositions de droit commun et en dérogation de ces mêmes dispositions conformément au Code Général des Impôts.

L'article 1609 nonies C-V-1^obis du Code Général des Impôts indique que « *Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.* »

À défaut d'accord de la commune concernée quant à la proposition de montant révisé librement par l'agglomération, le montant de l'attribution est fixé dans les conditions de droit commun et n'empêche pas l'évolution des attributions des autres communes concernées par la révision libre.

L'intégration des motifs de révision libre, comme indiqué au rapport de la CLECT ci-annexé, porte le niveau des attributions de compensation à verser par l'agglomération aux communes à 5 186 731 € pour 2025 et 5 266 995 € pour le prévisionnel 2026. Le montant détaillé par commune est présenté dans le rapport joint en annexe.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le IV et le 1^o bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu les arrêtés préfectoraux du 19 février 2025 et du 10 ►

- avril 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet,
Vu la délibération du 13 août 2021 portant composition de la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT),
Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 23 juin 2025, approuvé en séance,
Vu la délibération du conseil de communauté du 7 juillet 2025 approuvant le rapport de la CLECT 2025,
Après avoir pris connaissance des propositions dérogo- toires de droit commun des attributions de compensation émises par la CLECT,
 - **PREND ACTE** du rapport de la CLECT en date du 23 juin 2025 tel qu'annexé,
 - **APPROUVE** la révision libre et la correction des attributions de compensation, telles que mentionnées dans le rapport de la CLECT du 23 juin 2025 annexé, pour un montant global de 5 186 731 € d'attributions de compensation « positives » au 1^{er} janvier 2025, puis 5 266 995 € à compter du 1^{er} janvier 2026,
Et, pour la commune de SALVAGNAC :
 Pour 2025, un montant définitif d'attribution de compensation à verser à la communauté d'agglomération de 125 780€,
 Pour 2026, un montant provisoire au titre de l'attribution de compensation à verser à la communauté d'agglomération de 125 780€.

DEL 2025.36 AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC GRAULHET

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération n°118_2025 du 23 juin 2025, le conseil communautaire a approuvé le bilan de concertation et a arrêté le projet du SCOT conformément à l'article L 143-20 du code de l'urbanisme.
 Il rappelle que l'élaboration du SCOT a été prescrite par délibération du conseil de communauté en date du 21 novembre 2022.
 Conformément aux dispositions de l'article L 143-20 du code de l'urbanisme, l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L 143-16 arrête le projet de SCOT et le soumet pour avis aux communes membres de l'établissement public.

M. le Maire indique que le projet de SCOT, du fait de son caractère structurant, ne sera pas sans conséquence pour les 20 ans à venir en termes d'économie, de démographie, d'équipements et de services. Il présente des lacunes quant à la prise en compte d'éléments sociaux et économiques qui font la particularité du territoire de la commune de Salvagnac, et plus largement des communes rurales éloignées de l'axe autoroutier.

M. le Maire précise que le projet de SCOT ne répond pas aux enjeux du territoire sur plusieurs sujets :

- › sur les conséquences du sous-développement démographique qui va entraîner une fermeture des classes et/ou d'écoles alors que le scolaire est une compétence propre à l'agglomération et que le diagnostic révélait qu'il s'agissait d'un enjeu majeur.
- › sur la densité inadaptée pour les communes urbaines et sur le développement des hameaux qui va renforcer l'étalement urbain.
- › sur l'absence de prise en compte des projets économiques de développement des services à la personne en zone rurale, qui représente un gisement d'emploi important et non délocalisable.
- › sur la logistique commerciale qui va renforcer la vente par internet et tuer les commerces de proximité en consommant énormément de surfaces pour très peu d'emplois.
- › sur l'absence de dispositions concernant la nécessité d'adapter nos modes de déplacements (projet d'aire de covoiturage de Salvagnac).
- › sur la limitation des objectifs fixés par le SCOT concernant la production de logement social et sur l'accompagnement social des populations accueillies.
- › sur l'absence de répartition par commune des objectifs ZAN et la compatibilité avec le SRADDET.
- › sur la compatibilité des activités entre elles et avec les riverains (photovoltaïque, usine à bitume...).
- › sur l'absence de protection du vignoble et des zones AOC.
- › sur la gestion raisonnée de l'eau, aucune disposition sur la création de retenue collinaires, ou sur la réutilisation des eaux de drainage, le projet de territoire de la vallée du Tescou n'étant pas intégré au projet.

Monsieur le Maire précise également qu'au terme de la consultation de l'ensemble des personnes publiques associées, le projet de SCOT sera soumis à enquête publique, conformément à l'article L 143-22 du code de l'urbanisme. Conformément aux dispositions de l'article R143-4 du code de l'urbanisme, la commune doit émettre un avis au plus tard trois mois à compter de la transmission du projet de SCOT.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (Vote contre de Mireille BRUNWASSER, Régine ADDED et Maxime LOGER, abstention de Bernard MIRAMOND en son nom et au nom d'Olivier LECOMTE, Roland BALARAN, Yves GERAUD, Antoinette PRADIER, Philippe CHANEZ, Edwige ALBAULT, Sonia AUBERTIN) décide :

DE RENDRE un avis DEFAVORABLE au projet de SCOT arrêté,

DE PROPOSER que le projet de SCOT soit amendé et qu'il apporte des réponses précises sur les différents sujets listés précédemment,

DE TRANSMETTRE cet avis au président de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet pour être annexé au dossier d'enquête publique sur le projet d'élaboration du SCOT.

QUESTIONS DIVERSES

Rentrée des classes

Mireille BRUNWASSER informe l'Assemblée que l'appel d'offres de la communauté d'agglomération pour le projet d'extension-rénovation de l'école Canta Grelh a été lancé plus tardivement que prévu. Les travaux ne démarreront donc pas avant janvier, avec une mise en place du chantier dans le courant du mois de décembre. Toutefois, l'accueil des élèves sera assuré dans la configuration « travaux » dès

la rentrée scolaire, afin de ne pas perturber les élèves avec un déménagement en cours d'année. De même, le service de restauration en « liaison chaude » en lieu et place de la cuisine est mis en œuvre dès la rentrée des classes.

Au niveau de l'équipe pédagogique, une enseignante quitte le groupe scolaire cette année et est remplacée.

Réseau cuivre

La commune a été destinataire d'un courrier de l'opérateur Orange, lui signifiant que la fermeture technique du réseau cuivre est envisagée en 2029 sur le territoire de Salvagnac. L'ensemble des services sur cuivre pourraient donc être arrêtés à cette date

Bibliobus

Le Bibliobus mis à disposition par le Département du Tarn a été livré, les bénévoles de l'association mettent tout en œuvre pour accueillir le public dans les meilleures conditions possibles. L'inauguration du Bibliobus aura lieu courant septembre.

Station d'épuration

La nouvelle station d'épuration est en activité, les premiers plans de roseaux ont poussé.

La séance est levée à 23h05.



SALVACONNECTÉ !

La majorité des démarches administratives nécessitent de plus en plus une bonne connaissance de l'outil informatique et une bonne connexion internet. La Mairie de Salvagnac et le CCAS proposent un nouveau service pour vous accompagner dans la gestion de vos dossiers CAF, sécurité sociale, impôts, demande de carte grise, dossier de retraite etc.

Val Tarrière et Aude Lambert, membres bénévoles du CCAS, vous recevront sur rendez-vous le premier et troisième mardi du mois à la mairie. Possibilité de rendez-vous à domicile en cas d'impossibilité de se déplacer.

Vous pouvez prendre contact au secrétariat de la mairie au 05 63 33 50 18

ou par mail : mairie.salvagnac@orange.fr

N'hésitez pas à demander de l'aide pour votre déclaration d'impôts!

VIE PUBLIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Actualités du CCAS

Est ce que vous connaissez le CCAS de Salvagnac ? Le Centre Communal d'Action Sociale de Salvagnac est composé d'élus et de membres bénévoles. Le comité est présidé par le maire de la commune et se réunit régulièrement pour la gestion et le vote de son budget, l'attribution des aides financières sur présentation de factures impayées, l'organisation des manifestations ayant pour objectif de récolter des fonds (loto, marché de Noël, participation au vide grenier). Ainsi comme à chaque fin d'année, le C.C.A.S a pu organiser une distribution de colis de Noël pour les « anciens » du village âgés de plus de 80 ans.

Le budget repose sur les dons et les bénéfices de ces diverses manifestations. Le C.C.A.S est le relais de la politique sociale voulue par l'équipe municipale : lutter contre les inégalités, répondre dans un souci de proximité et dans la mesure de ses compétences aux besoins de la population en risque de précarité. Il travaille en synergie avec les associations locales telles que les Restos du Cœur, le Secours Catholique et les services sociaux de la Maison Des Solidarités de Gaillac (permanence le troisième mardi matin du mois à la mairie de Salvagnac sur rendez-vous). Pour toute demande d'aide, vous pouvez vous adresser en mairie afin d'être orienté.e.s vers un de nos membres. Permanence organisée le 1^{er} samedi matin du mois de 9h à 12h avec ou sans rendez-vous.

La rubrique est volontairement abrégée pour diminuer la taille papier du journal mais vous pouvez retrouver l'intégralité des services en suivant les liens servicepublic.fr pour les articles qui vous intéressent ou en retrouvant l'ensemble de ces liens sur l'application panneau Pocket

HABITAT

Éco-prêt à taux zéro : les modalités du dispositif évoluent

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) vous permet de financer la réalisation de travaux d'amélioration énergétique au sein de votre logement. Il s'agit d'un prêt sans intérêts. Avec ce dispositif, vous pouvez notamment financer la part de travaux qui reste à votre charge après la prise en compte du montant de MaPrimeRénov'. Les modalités de l'éco-PTZ évoluent à compter du 1^{er} juillet 2025.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18201

Diagnostic de performance énergétique : plusieurs mesures pour sécuriser le dispositif

Suspension des diagnostiqueurs dépassant un certain seuil d'activité, exigences de certification renforcées, instauration d'un QR code sur chaque diagnostic... Plusieurs mesures sont mises en place pour fiabiliser le diagnostic de performance énergétique (DPE) et restaurer la confiance dans ce dispositif. Un arrêté du 28 juillet 2025 vient compléter 2 autres textes réglementaires parus en juin 2025.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18408?xtor=EPR-141

Le DPE évolue en janvier 2026

À compter du 1^{er} janvier 2026, la valeur du facteur de conversion de l'énergie finale en énergie primaire pour l'électricité dans les diagnostics de performance énergétique et les audits énergétiques est abaissée et alignée sur celle de l'Europe. Le coefficient passe de 2,3 à 1,9.

Qu'est-ce que le facteur de conversion ?

Pour établir le DPE et la consommation d'énergie d'un logement, une conversion est effectuée entre l'énergie finale et l'énergie primaire, différente selon l'énergie utilisée.

Si vous utilisez chez vous 1 kilowatt-heure (kWh) d'électricité, on considère qu'il a fallu dépenser 1,9 kWh d'énergie primaire. Le facteur de conversion est égal à 1 pour le bois et le gaz car ces énergies sont directement livrées et consommées dans le bâtiment.

L'harmonisation de ce coefficient sur la valeur européenne permet de corriger une inégalité de traitement qui pénalise actuellement l'électricité par rapport au fioul ou au gaz importés. Cette évolution vise aussi à améliorer le DPE de certains logements chauffés à l'électricité. Elle peut inciter les propriétaires à remplacer leur chaudière fossile par une pompe à chaleur utilisant de l'électricité décarbonée, ou à opter pour des chauffe-eau thermodynamiques ou solaires.

À savoir : Les DPE ou audits énergétiques édités à compter du 1^{er} janvier 2026 intégreront automatiquement le nouveau coefficient. Les DPE déjà réalisés restent valables pendant

10 ans. Si le nouveau mode de calcul permet une amélioration du classement, il sera possible de mettre à jour gratuitement votre DPE, sans nouvelle visite du diagnostiqueur, sur le site de l'Observatoire DPE-Audit de l'Ademe.

MOBILITÉ

SITE DE COVOITURAGE

Un site de covoiturage gratuit est actif sur la plate forme SIGNAL. Il s'agit du groupe « Covoiturage Salvagnac ». Il est destiné à mettre en lien des personnes qui souhaitent se déplacer aux alentours du village dans un rayon ALBI-GAILLAC-LAVAU-RABASTENS(gare)-MONTAUBAN-TOULOUSE. Dans un but d'entraide, il permet une baisse de l'empreinte carbone collective sur notre territoire.

Pour rejoindre le groupe :

> Installer l'application SIGNAL sur votre téléphone
> demander une invitation à l'adresse suivante : frederique.massat3@wanadoo.fr ou 06 82 01 07 53 par texto

Il sera simplement demandé de n'utiliser ce groupe que pour des demandes ou des offres de déplacement. Si une offre vous intéresse, merci de continuer la conversation en dehors du groupe pour ne pas saturer le site.

Vous pouvez sur votre application SIGNAL, gérer les notifications, les rendre silencieuses par exemple. Les messages du groupe sont réglés pour être éphémères et disparaîtront au bout d'une semaine.

Nouvelles fonctionnalités pour le permis de conduire numérique

L'application France Identité offre plus de services et simplifie les démarches liées à votre permis de conduire numérique. Service-Public.fr vous informe.

Avec France Identité, vous pouvez disposer, depuis février 2024, de votre permis de conduire au format numérique directement dans l'application, comme pour votre carte d'identité. La démarche est possible avec tous les types de permis (rose à 3 volets ou format carte bancaire) et vous devez détenir un compte France Identité.

Une nouvelle version de l'application, élaborée en concertation avec la Délégation à la Sécurité routière, vient d'être mise en place pour simplifier le parcours des usagers.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18251?xtor=EPR-141

La carte grise désormais disponible sur votre smartphone

Après la carte d'identité et le permis de conduire, c'est maintenant au tour du certificat d'immatriculation (carte

grise) de pouvoir être intégré dans votre application France Identité. Cette nouvelle fonctionnalité vous permet notamment de présenter votre carte grise facilement et rapidement lors d'un contrôle routier. Service-Public.fr vous en dit plus.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18275

Le leasing social de voitures électriques bientôt de retour : quelles seront les modalités ?

Le leasing social vous permet de disposer d'une voiture électrique en payant un loyer mensuel, sans être obligé d'en faire l'acquisition in fine. Le contrat de location doit durer au moins 3 ans. Ce mécanisme de location réservé aux ménages les plus modestes avait été mis en place, pour une première vague de commandes de voitures, entre le 1^{er} janvier et le 15 février 2024. Il est reconduit pour une nouvelle édition à partir du 30 septembre 2025. Service-Public.fr vous en présente les modalités.

www.entreprendre.service-public.fr/actualites/A16990?xtor=EPR-141

ENVIRONNEMENT

Tri à la source des biodéchets : il est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2024 VOS SACS POUBELLES ORANGES TRIFYL SONT DISPONIBLES EN MAIRIE

Quel est le dispositif qui prend la suite du bonus écologique ?

Le bonus écologique pour les voitures particulières neuves a été supprimé le 1^{er} juillet 2025. Cependant, ce mécanisme d'aide financière pour l'acquisition ou la location d'une voiture électrique neuve se poursuit, mais désormais via les certificats d'économie d'énergie. Service-Public.fr vous présente les modalités et les montants de la nouvelle formule du dispositif.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18385

Quels frais supplémentaires si on ne dispose pas d'un compteur Linky ?

Vous n'avez pas installé de compteur Linky dans votre logement ? Savez-vous qu'à partir du 1^{er} août 2025, vous aurez des frais supplémentaires sur votre facture d'électricité ? Service-Public.fr vous informe sur les changements.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18400?xtor=EPR-141

SOCIAL

Rentrée 2025 : des conseils pratiques pour entrer dans la vie étudiante

Vous êtes élève en terminale et vous souhaitez poursuivre vos études dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2025 ? Demande de bourse, aides au logement, remboursement de vos dépenses de santé ou encore repas à prix réduits : prenez connaissance de vos droits et obtenez des renseignements sur les diverses démarches à entreprendre. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche regroupe, gratuitement et en ligne, des informations à connaître dès le début de votre vie étudiante.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17356

Formation : un simulateur pour visualiser vos ressources

Vous envisagez une formation ou vous vous interrogez sur vos revenus pendant cette période ? Le simulateur « Mes Ressources Formation », proposé par France Travail, vous permet en quelques clics d'estimer précisément votre rémunération de formation et l'impact sur vos aides sociales. Service-Public.fr vous explique tout !

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18278

Démarchage téléphonique : les nouvelles règles

La loi contre toutes les fraudes aux aides publiques, votée le 30 juin 2025, comprend un volet sur le démarchage commercial par téléphone ou par voie électronique. Dans certains secteurs, ce type de démarchage est désormais strictement interdit. D'autres mesures d'encadrement seront mises en application à l'été 2026. Service-Public.fr vous informe.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18384

Apprentissage : des changements au 1^{er} juillet

À compter du 1^{er} juillet 2025, de nouvelles modalités de financement de l'apprentissage s'appliqueront. Ces changements impliquent une participation plus importante de l'employeur. Dans un dossier de presse du 30 avril 2025, le ministère du Travail a présenté les mesures applicables aux contrats d'apprentissage et à leur prise en charge.

Participation obligatoire de 750 € pour l'employeur

Pour les contrats d'apprentissage préparant à un diplôme ou un titre professionnel au moins égal à Bac+3 (niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles), l'employeur devra désormais verser une somme forfaitaire de 750 €. Cette mesure s'applique aux contrats de ce type conclus à partir du 1^{er} juillet 2025. Elle fait suite à la mino-

ration de la participation des opérateurs de compétences (OPCO) dans la prise en charge de ces contrats. Le centre de formation des apprentis (CFA) concerné se chargera de recouvrer cette participation obligatoire.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18329

SANTÉ

Du nouveau pour les salariés engagés dans un parcours de PMA ou d'adoption

La loi publiée au Journal officiel du 1^{er} juillet 2025 vise à protéger d'éventuelles discriminations au travail les personnes engagées dans un projet parental de PMA ou d'adoption. Désormais, des autorisations d'absence viennent faciliter leur quotidien. Service-Public.fr vous explique.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18383

La Sécurité sociale rembourse les verres qui freinent la myopie chez les enfants

La Sécurité sociale va rembourser en partie les verres Miyosmart, conçus pour corriger et freiner la myopie chez les enfants de 5 à 16 ans. C'est ce qu'indique un arrêté publié au Journal officiel du 17 juin 2025.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18363

Interdiction de fumer dans de nouveaux lieux publics depuis le 1^{er} juillet

De nouveaux lieux extérieurs sont concernés par l'interdiction de fumer à compter du 1^{er} juillet 2025. Service-Public.fr vous informe sur cette mesure destinée à prévenir les addictions et à protéger les plus jeunes.

Quels sont les lieux concernés par l'interdiction de fumer ?

Pour protéger les plus jeunes, il est interdit de fumer dans les lieux collectifs. Cette interdiction va s'étendre dès cet été à de nouveaux espaces extérieurs, là où les enfants et adolescents sont présents ou exposés.

À partir du 1^{er} juillet 2025, il sera donc interdit de fumer dans les lieux suivants, pendant les heures ou périodes d'ouverture :

- > parcs et jardins publics ;
- > plages bordant des eaux de baignade ;
- > abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs ;
- > abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs ;
- > espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18351

Arrêt de travail : les formulaires papier non sécurisés bientôt rejetés par

L'Assurance Maladie

Le décret sur la sécurisation des avis d'arrêt de travail, dont la parution est attendue de façon imminente, va rendre obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2025 l'utilisation du nouveau formulaire Cerfa sécurisé, quand l'utilisation du téléservice amelipro n'est pas possible. Avec la période estivale et pour laisser le temps aux professionnels de santé de commander ces nouveaux formulaires, une période de tolérance est mise en place pendant l'été. Mais à compter du 1^{er} septembre 2025, tout formulaire d'avis d'arrêt de travail papier non sécurisé sera rejeté par l'Assurance Maladie et retourné au prescripteur pour qu'il réalise un avis au bon format.

Exposition aux perturbateurs endocriniens : focus sur les phtalates et les 1 000 premiers jours

Les perturbateurs endocriniens (PE), dont les phtalates, sont des substances naturelles ou synthétiques altérant le système endocrinien. Ils sont impliqués dans la survenue de cancers hormono-dépendants, de troubles de la reproduction, de malformations, d'asthme et de

troubles du développement chez l'enfant. Présents dans de nombreux produits courants (plastiques, cosmétiques, aliments...), ils pénètrent l'organisme par ingestion, inhalation ou voie cutanée. La grossesse, la petite enfance et la puberté constituent des périodes de vulnérabilité accrue. La réduction de l'exposition permet de diminuer rapidement les risques. Un mémo pratique est disponible pour accompagner les médecins dans leurs conseils de prévention auprès des patients.

Les vaccinations contre le HPV et contre les méningocoques ACWY proposées à tous les élèves de 5e en 2025-2026

En 2025-2026, comme lors des deux années scolaires précédentes, les élèves de 5^e des collèges publics et des collèges privés volontaires se verront proposer dans leurs établissements la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV). Nouveauté cette année : au regard de l'augmentation récente des infections invasives à méningocoque ACWY et de leur potentielle gravité, les élèves de 5^e pourront également se faire vacciner contre ces infections.



Tu as entre 17 et 55 ans ?

Tu habites ou travailles à proximité du centre de secours ?

Tu as envie de t'engager en faveur des autres ?

Tu as envie d'action ?

Oses franchir le pas et REJOINS NOUS !!

Au sein d'une équipe de 15 sapeurs pompiers, tu seras amené(e) à participer aux diverses missions allant du secours à personne à la lutte contre les incendies en passant par la protection des biens et de l'environnement.

Plus de renseignements au 06.19.90.91.35. / 06.61.84.13.82. mais également lors de notre traditionnelle tournée de calendriers

Centre de Secours de Salvagnac 127, Impasse de Pelot

Panneau Pocket

au service des habitants de la commune de Salvagnac

La mairie de Salvagnac s'est équipée de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.

PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention. L'administré met en favoris toutes les entités qui l'intéresse : les Communes et Intercommunalités qui l'entourent, son Syndicat des eaux, de traitements des ordures ménagères, l'école de ses enfants, la Gendarmerie dont il dépend...

Tout l'écosystème du citoyen se retrouve dans 1 seule et unique application !

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur (www.app.panneaupocket.com).

La commune de Salvagnac diffuse sur PanneauPocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, comptes-rendus de conseils municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances.



Depuis 2017, l'application rend la vie de + de 12 500 collectivités plus facile et plus sereine.

100% française, PanneauPocket est N°1 en France depuis 2017 en nombre de collectivités équipées et en nombre de téléchargements par les habitants. Cette solution digitale extrêmement simple, pratique et à moindre coût permet de renforcer la proximité Élus-Administrés.

L'entreprise œuvre depuis sa création pour aider les territoires ruraux et leurs acteurs. C'est dans cette démarche que tout naturellement la Gendarmerie Nationale et PanneauPocket ont signé un partenariat en 2021 pour permettre aux forces de sécurité de sensibiliser un maximum de citoyens et d'augmenter ainsi l'efficacité du dispositif opérationnel de tranquillité publique.

VOTRE LIEN AVEC LES SERVICES DE LA MAIRIE

Afin de vous informer en cas de nécessité, merci de transmettre vos coordonnées téléphoniques et électroniques.

Vous pouvez également vous inscrire pour recevoir les newsletters municipales

05 63 33 50 18

mairie@salvagnac.fr



Actualité des travaux divers

Les travaux d'embellissement autour de l'église se sont poursuivis grâce au talent de maçon de nos employés communaux. La montée de l'église, les murets adjacents, la jardinière des WC publics en sont le témoignage. La première tranche des travaux de la petite placette du couvent sont terminés : étanchéité pour diminuer les infiltrations vers les murs, mur protecteur pour le chêne vert ! L'aménagement de la placette se poursuivra en fonction de l'évolution du projet de réhabilitation du château.



Nous envisageons le nettoyage du muret à l'entrée du village venelle des randonneurs et la rénovation de l'escalier qui descend de la place de la Victoire vers la rue du Dr Gary. Du côté des ateliers municipaux, nous avons construit un chenil de deux box pour recueillir les animaux errants gratuitement en attendant leur transfert vers le refuge du Ramier à Montauban (payant).

Les travaux de structure à la médiathèque sont en cours.

La construction de la nouvelle école par la communauté d'agglomération a pris du retard en raison du délai de



réponse des bâtiments de France qui ont finalement accordé l'installation de panneaux solaires sur le toit. Par contre la commune est déjà prête ayant effectué les travaux de voirie nécessaires !

La station d'épuration gérée par le syndicat des eaux du Gaillacois est en service depuis cet été : Création d'un bassin de traitement par filtres plantés de roseaux qui traite à la fois les eaux et les boues du réseau communal. Un terrain d'un hectare rendu à l'agriculture près du Tescou avec droit de pompage pour la mairie.

Avantages de station d'épuration FPR Particularités des roseaux L'utilisation des roseaux pour l'épuration des eaux usées est due aux avantages qu'offrent ces plantes de sols humides :

› Ils assurent une vitesse d'infiltration et la répartition des eaux sur tout



le filtre ;

› ils ont un système racinaire très épais qui favorise l'oxygénation des filtres et donc la multiplication des bactéries ;

› ils continuent de croître même en hiver ce qui assure le fonctionnement permanent de la station ;

› ils oscillent facilement sous l'effet du



vent. Le mouvement de leurs tiges et de leurs racines dans la masse des boues en surface et dans le sol, empêche le colmatage des lits filtrants par les boues.

N'oubliez pas de rentrer régulièrement vos poubelles, de respecter les lieux publics et de ne pas encombrer les trottoirs pour le bien vivre de la collectivité !

Frédérique Massat

LEO, les salvagnacois sont fiers de ton exploit sportif et humain

Parti seul à 18 ans de Salvagnac, Leo McCormack a pédalé jusqu'aux confins de la Turquie. Un voyage cumulant 4 700 km à vélo, des rencontres marquantes... et plus de 4 000 € récoltés pour une ONG.

Nous avons fêté son départ à l'ECRIN le Samedi 15 mars : amis et famille s'étaient réunis au centre culturel de Salvagnac, l'Ecrin, pour une soirée de soutien en faveur de Léo et de l'association qu'il a choisie. Michel Sauer, chirurgien retraité de Médecins Sans Frontières, était présent pour partager certaines de ses expériences en mission au Yémen, en République Démocratique du Congo, à Gaza, en Haïti, pour ne citer que quelques-unes de ses nombreuses missions.



Parti le 17 mars dernier de Salvagnac, son village natal pour un périple de plus de 3 000 km à vélo jusqu'à Istanbul en Turquie, le voyage s'est poursuivi : « Finalement, j'ai fait 4 700 km. Je savais que j'allais arriver plus vite que prévu alors j'ai décidé de prolonger l'aventure. J'ai fait demi-tour après avoir vu l'ouest et l'est du pays. Je suis aussi allé au sud, à 20 km de la frontière syrienne, puis à 20 km de celle avec l'Iran, et tout près de l'Arménie. Un parcours d'environ 5 mois, avant de revenir à Salvagnac, en avion cette fois, le 9 août dernier ». Un défi sportif hors du commun. Ce besoin d'aventure, Léo l'a dans le sang. Il raconte: « C'était un peu comme une évidence. Mon père a fait le tour du monde à vélo, et quand il a rencontré ma mère en Australie, ensemble, ils ont



décidé de traverser le continent africain. J'ai grandi dans cet univers, avec cette mentalité. Je me suis dit qu'après le bac, ce serait l'occasion de me lancer un défi comme ça. J'ai monté un projet, je suis parti à Londres six mois pour travailler pour financer tout ça, et je suis parti » Une fois la tente, le matelas et son réchaud chargé sur le vélo, le 17 mars, c'est le grand départ. Un tel voyage est un défi sportif intense : Léo pédalait chaque jour entre 60 et 150 km pour atteindre son but. « Il y a eu des moments où j'en avais marre. Je me suis parfois arrêté au bord de la route, j'ai lâché le vélo dans un fossé, je me suis allongé par terre parce que je n'en pouvais plus. Il n'y avait plus d'énergie, plus de motivation. Mais il y avait toujours quelque chose ou quelqu'un qui me remontait le moral à la fin de la journée »

Si Léo avait tout prévu pour dormir et manger, il ne compte plus l'aide qu'il a reçue tout au long de son voyage. « J'ai reçu tellement à manger, à boire... C'était une aventure humaine incroyable » confie Léo.

Au-delà de l'aventure sportive et humaine, Léo s'était fixé un objectif humanitaire : récolter 3 000 € pour Médecins Sans Frontières. Un objectif finalement dépassé, la gagnante ayant

grimpé à 4 239 € à ce jour. « Mes parents avaient aussi roulé pour des associations. Donc je me suis dit que je pouvais faire pareil. Je ne savais pas trop pour quelle asso au début, j'avais pensé à la santé mentale, à la recherche contre le cancer... Mais avec ce qui se passe dans le monde, je me suis dit que si je pouvais faire une différence, même minime, pour des gens en Palestine, en Ukraine ou ailleurs, j'en serais très heureux. J'ai été accueilli chez l'habitant. Il y a des applications faites pour, que j'ai utilisées jusqu'en Grèce. En Turquie, c'était plus spontané, quand tu arrives dans un petit village, on te propose de l'eau, de la nourriture, un endroit où dormir... Toujours dans la bienveillance, je ne me suis jamais senti mal à l'aise de rester chez quelqu'un. Ils m'ont accueilli sans aucun jugement et m'ont traité comme un frère ou un fils » De retour au pays, Léo McCormack s'apprête désormais à intégrer une école de commerce pour sa première année d'études supérieures.: « Je ne veux pas trop me projeter »

Toutefois il n'exclut pas de repartir. « Alors oui, pourquoi pas un tour du monde un jour, ou un Toulouse-Sydney à vélo. Quelque chose de plus long que six mois ! »

Frédérique Massat
Article tiré du journal La Dépêche du 29 août
2025 écrit par Romain Bréban



Le Café au Bord du Monde

Bonne rentrée à vous !

La nôtre commencera un peu plus tard, puisque la saison estivale n'est pas encore finie au Café. Même si le contrat de l'été s'est terminé pour le Chef de cuisine Simon, Luc restera quant à lui au comptoir, jusque fin octobre. Jusqu'à cette date butoir, nous vous préparons des plats simples pour assurer une petite restauration et les burgers du vendredi restent inchangés. Côté agenda, septembre est encore un beau mois d'été à Salvagnac, grâce à plusieurs associations qui tirent les festivités dans le village jusqu'à l'automne... Tant que les jours sont beaux, l'espace public et les terrasses continuent à vous accueillir avec un air de fête !



Octobre sera notre dernier mois d'activité avant nos vacances annuelles de novembre, on prépare une fin de saison festive, autour d'Halloween ! D'ici là, au plaisir de vous re-voir au gré du vent...

L'Actualité du Café sur la messagerie de votre choix, si vous nous laissez votre numéro de mobile:
Groupe Whatsapp - Groupe Signal - Groupe Télégram
Ou sur les réseaux :
www.cafeauborddumonde.fr
f cafeauborddumonde - i cafe.au.bord.du.monde

Discours de pot de départ de Benoit Viguier

Chers clients, chers amis, c'est avec émotion que je prends la parole aujourd'hui pour vous annoncer la fin de notre activité. Depuis 2009, nous avons eu le plaisir de vous accueillir chaque jour, de vous proposer nos pains, viennoiseries et pâtisseries faits avec passion et dans le respect de la tradition artisanale. Ce fut une aventure humaine et professionnelle exceptionnelle. Nous avons partagé bien plus que du pain : des sourires, des pleurs, des anecdotes, des moments du quotidien. Certains nous ont connus enfants et sont revenus avec leurs enfants et petits enfants. Cette fidélité restera gravée dans l'histoire de notre boulangerie. Maintenant il est temps de tourner la page et de prendre un nouveau chemin pour d'autres aventures. Nous tenons à vous remercier du fond du cœur pour votre soutien, votre confiance et gentillesse au fil des années.

Grâce à vous la boulangerie a été plus qu'un local commercial, elle a été un lieu de vie, un lieu de partage. Nous remercions les commerçants, les associations et collectivités de la commune de nous avoir fait confiance. Nous remercions également la municipalité de Salvagnac de nous avoir permis d'exercer notre activité ainsi que tous nos fournisseurs : Jean Philippe pour Pedrero et Frédéric et Hervé pour les moulins de Rivières. Merci à ma sœur Marlène d'avoir apporté son sourire et sa gaieté au début de notre aventure. Merci à Maeva qui a été à nos côtés et qui a su créer et partager un lien avec la clientèle ainsi qu'aux personnels passés. Et pour finir merci à ma femme, mes enfants, mes parents et beaux parents pour le soutien moral et de m'avoir assisté tout au long de ces années. Maintenant je vous invite à partager le verre de l'amitié

ENFANCE

Lieu d'Accueil Enfant Parent à Salvagnac

Le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) de l'association 3PtitsTours vous accueille **chaque mardi matin à la mairie de Salvagnac**. Le lieu est ouvert de **9h à 12h** et ferme la deuxième semaine des petites vacances et le mois d'août. Nous accueillons les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur parents, grands-parents, oncle, tante, amis de la famille, ainsi que les femmes enceintes.

Le lieu s'adresse à toutes les familles qui souhaitent profiter d'un espace adapté aux tout-petits qui permet la rencontre avec les autres et prendre le temps d'une pause dans leur quotidien. Une boisson chaude est offerte et deux accueillants.es sont présents.es et à votre écoute.

Ce lieu est gratuit et sans inscription

Keiria Barthes, coordinatrice, pour l'Association 3 Ptits Tours

LAEP Lieu d'Accueil Enfants Parents Itinérant

Pour les enfants Entre 0 et 6 ans
Lieu d'échange pour partager des expériences de vie.
"Il y a toujours un adulte pour jouer avec moi"
"Je peux expérimenter librement et rencontrer d'autres enfants"

Pour les adultes Parents - futurs parents - grands parents
Lieu de rencontre, d'écoute et d'échange. Observer son enfant dans ses interactions avec les autres.
"J'ai pu prendre le temps de jouer avec mon enfant"
"Je prends un temps pour moi"
"Enceinte je peux partager mes questionnements"

L'équipe de 3 Ptits Tours
Deux accueillantes se déplacent dans les 3 lieux et soutiennent les principes du Laep:
Anonymat, Ouvert à toutes les familles, Respect du règlement intérieur, Gratuit, Sans inscription, Enfant sous la responsabilité de son référent.

Salvagnac
Mardi matin: 9h-12h
À la mairie de Salvagnac

Cahuzac-sur-Vère
Mardi après-midi 14h15-17h15
Route de Gaillac, locaux partagés avec la Halte-Garderie des Fouzies et le RPE

Lisle-sur-Tarn
Mercredi matin 9h-12h
Relais petite enfance de Lisle-sur-Tarn
Impasse du bord du lac

Ne pas jeter sur la voie publique

Pour nous contacter : association3ptitstours@hotmail.com | [@3ptitstours.association](https://www.instagram.com/3ptitstours.association)

Une nouvelle version de la Journée défense et citoyenneté

Publié le 30 juillet 2025 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Chaque année, 800 000 jeunes sont appelés pour effectuer leur Journée défense et citoyenneté (JDC). Une nouvelle version va être généralisée progressivement à partir de septembre 2025 afin de leur permettre d'être davantage acteurs de cette journée. Service-Public.fr vous explique comment seront organisés ces temps forts.

Qu'est-ce que la JDC ?

La Journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), a été instaurée en 1997 pour remplacer le service militaire. Cette demi-journée permet de découvrir l'univers militaire et ses métiers. Elle vise également à développer l'esprit de citoyenneté. La JDC est obligatoire pour tous les jeunes Français âgés de 16 à 25 ans. Ils sont convoqués une fois qu'ils ont accompli le recensement citoyen obligatoire.

À noter

Le certificat de participation à la JDC vous sera demandé pour vous inscrire à un examen (bac, permis de conduire...).

Quelles nouveautés pour la Journée défense et citoyenneté ?

La nouvelle version de la JDC se déroulera sur 7 heures, de 8 h 30 à 15 h 30. La journée-type comportera 7 temps forts :

- › Cérémonie des couleurs, La Marseillaise, lecture de la Charte des droits et devoirs du citoyen français
- › Atelier jeu de rôles pour comprendre la défense
- › Atelier tests pour discerner les talents et les aptitudes
- › Atelier tir sportif au laser
- › Repas servi sous forme de ration militaire
- › Forum des métiers : présence de la Défense et de la Gendarmerie nationale, immersion en réalité virtuelle
- › Au revoir républicain

À noter

Retrouvez toutes les informations sur la Journée défense et citoyenneté (JDC) nouvelle génération dans une infographie du ministère de la Défense.

Calendrier

- › 2025 – 2026 : Généralisation progressive de la nouvelle JDC
- › 2026 : Objectif de 20 000 JDC organisées

À savoir

À l'horizon 2028, 1 000 réservistes seront recrutés progressivement pour l'encadrement.

Un kit gratuit de dépistage des IST pour les 18-25 ans

L'Assurance-maladie lance le 1^{er} juillet un kit gratuit de dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST) par autoprélèvement, à destination des 18-25 ans. Disponible d'abord pour les femmes, il sera étendu aux hommes d'ici fin 2025.

Commandable sur le site Ameli après un court questionnaire, le kit est livré à domicile. L'échantillon prélevé est à renvoyer au laboratoire, avec des résultats disponibles sous cinq jours. Ce dispositif vise à freiner la hausse des IST, notamment la chlamydia et la gonorrhée, en forte progression depuis 2021. Il s'inscrit dans le programme « Mon test IST », lancé en 2024, qui permet aux jeunes de se faire dépister gratuitement et sans ordonnance. L'expérimentation « Chlamyweb » a montré que ce type de dépistage multiplie par 3,4 le recours au test chez les jeunes.

Vacances scolaires 2025 - 2026				
	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	NC*
Vacances de la Toussaint	Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025			NC
Vacances de Noël	Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026			NC
Vacances d'hiver	Du samedi 7 février au lundi 23 février 2026	Du samedi 14 février au lundi 2 mars 2026	Du samedi 21 février au lundi 9 mars 2026	NC
Vacances de printemps	Du samedi 4 avril au lundi 20 avril 2026	Du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2026	Du samedi 18 avril au lundi 4 mai 2026	NC
Vacances d'été	Samedi 4 juillet 2026			NC

Un nouveau programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité

Publié le 12 février 2025 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le premier programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité proposé par le ministère de l'Éducation nationale a été publié le 6 février. Sa mise en œuvre est prévue pour la rentrée de septembre 2025.

L'éducation à la sexualité est apparue avec la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception. Le Code de l'éducation indique que « l'information et l'éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène ». Cette disposition n'était pas toujours appliquée. Elle est désormais encadrée par un programme national qui a été adopté par le Conseil supérieur de l'Éducation le 30 janvier 2025.

Les objectifs communs du programme pour tous les élèves sont les suivants :

- > transmettre des valeurs fondamentales, telles que le respect de soi et des autres ;
- > prévenir les discriminations ;
- > promouvoir l'égalité entre les garçons et les filles et lutter contre les stéréotypes ;
- > lutter contre les violences et le harcèlement en renforçant la capacité des enfants à demander de l'aide.

À savoir

En complément du rôle des parents des élèves, cette éducation revêt un caractère obligatoire et est mise en œuvre dans les établissements publics et privés sous contrat. Les professeurs devront porter ces enseignements dans un cadre qui peut être interdisciplinaire, avec les personnels éducatifs, sociaux et de santé de l'Éducation nationale. Conformément à la loi en vigueur depuis 2001, le nouveau programme comportera au moins 3 séances par an adaptées à chaque âge :

- > 1^{er} degré (maternelle et élémentaire) : éducation à la vie affective et relationnelle ;
- > 2nd degré (collège et lycée) : éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité.

École maternelle et élémentaire (premier degré)

Dans le 1^{er} degré, le programme porte sur les apprentissages relatifs à la vie affective et relationnelle :

- > apprendre à se connaître et à connaître son corps ;
- > améliorer le bien-être, encourager les élèves à s'exprimer ;
- > permettre des choix responsables ;
- > respecter les autres et vivre ensemble grâce au respect et à l'empathie ;
- > prévenir les violences sexistes et sexuelles.

Collège et lycée (second degré)

Les thématiques du second degré sont plus complexes, elles incluent des notions biologiques d'anatomie et de reproduction, de prévention des risques et des notions liées aux droits humains. Les objectifs communs au collège et au lycée sont les suivants :

- > se connaître, vivre et grandir avec son corps ;
- > rencontrer les autres et construire des relations et s'y épanouir ;
- > trouver sa place dans la société, y être libre et responsable.

Au collège, le programme portera sur les points suivants :

- > sensibiliser à l'importance du dialogue avec les adultes ;
- > sensibiliser aux dangers d'internet, notamment l'exposition à des contenus inappropriés ;
- > comprendre le consentement, le demander et l'exprimer, accepter et respecter un refus, par l'analyse de situations fictives.

Au lycée, le programme portera sur les points suivants :

- > développer son esprit critique et lutter contre les préjugés et stéréotypes ;
- > sensibiliser à l'égalité femmes-hommes ;
- > connaître ses droits et lutter contre le harcèlement et les violences sexuelles.

CULTURE

Portraits d'Eliane Added et Sculpture de Michel Martinelli

Discours d'inauguration de l'exposition Arts en Pays Salvagnacois 2025

Les membres de la commission culture et du conseil municipal sont ravis de vous avoir pour cette 27^e édition de l'Art en Pays Salvagnacois dont certains d'entre vous ici, en sont à l'origine. Ça ne les rajeunit pas... d'autant que l'événement est devenu biennal mais en tout cas, ça les honore d'avoir voulu faire découvrir des talents du territoire, peintres, sculpteurs, photographes et c'était une formidable idée puisque cette démarche perdure depuis toutes ces années.

Elle perdure d'une part parce que nous avons un important vivier d'artistes autour de nous mais aussi parce que la commune a su donner une place privilégiée aux expressions artistiques dans notre vie quotidienne et dans tous les domaines.

À Salvagnac, nous sommes loin de la tendance actuelle qui s'attache au visible, au brillant, à ce qui rapporte du pouvoir ou de l'argent ou les deux et là, malheureusement, l'essentiel de ce que nous apportent les arts et la culture disparaît.

Et pire encore, vous l'avez constaté, lorsque les dictatures veulent bâillonner un peuple, c'est à l'art et à la culture qu'elles s'attaquent en premier, pour que toute expression ne soit que propagande. C'est donc une véritable menace pour elles, d'où son importance et sa nécessité dans une société libre.

Parce qu'une société libre, elle se fabrique, avec des mots, avec des images, avec des symboles, avec du passé, avec de la transmission. Ça prend du temps et ça n'est pas facile mais c'est une garantie de vie démocratique avec un sens collectif fort.

À Salvagnac, nous sommes dans la lignée du Service Public de la Culture initié par Malraux en 1959 et qui dit que la culture est un droit fondamental, qu'il doit être accessible à tous, et favoriser la diversité culturelle.

C'est dans cet esprit que nous soutenons les associations culturelles et il y en a beaucoup à Salvagnac : Karavane, Le Galetas, Lumen and co, Ordinaire Extra, les Zatyplik, les Pommes Sauvages, la Bibliothèque qui d'errance en



persévérance, va retrouver de la sérénité dans un bibliobus aménagé et installé au bout des allées Jean Jaurès en attendant de retrouver une structure solide et pérenne pour l'accueillir. La mairie s'y attèle.

Un mot aussi sur l'école de musique. Elle était portée jusqu'alors par VOX MUSICA. Elle le sera, dès la rentrée prochaine par l'association MUS'ARTS représentée ici par Lina, professeur de piano.

Un mot aussi sur la nouvelle association Les Cinéphiles Ambulants qui démarrera son activité début novembre et proposera tous les premiers vendredis et samedis du mois, un film dit de patrimoine, c'est-à-dire un grand classique du cinéma et un film d'actualité, de ceux qui sont projetés au même moment dans toutes les salles de cinéma.

Je rappelle enfin notre convention avec la Scène Nationale d'Albi qui nous permet d'avoir une programmation exceptionnelle et décentralisée de théâtre, de danse, de seul en scène, ici à Salvagnac, dans notre village de 1300 habitants. ►

► Après ces quelques détours, revenons à cette nouvelle édition de l'Art en Pays Salvagnacois où nous accueillons cette année, les œuvres d'Eliane Added Marsaux, peintre, et de Jean-Michel Martinelli, sculpteur.

Eliane, la sœur de Régine Added, nous a quitté il y a 9 ans après avoir vécu quelques temps chez Régine, à Salvagnac et c'est aujourd'hui sa fille Lucile qui nous donne l'occasion d'exposer une partie de ses œuvres dans une série intitulée « portraits ».

Lucile, bien mieux que moi, pourra vous parler du travail de sa maman, des différentes techniques qui traversent son œuvre, de ses inspirations, de sa démarche, de ce qui fait qu'un véritable dialogue s'établit entre le visiteur et ses peintures.

À l'occasion de cette exposition, Jean-Michel Martinelli a bien voulu présenter deux œuvres emblématiques de son travail de sculpteur. On le connaît bien sûr pour son travail de chaudronnerie et de ferronnerie d'art.

Jean Michel est installé à Salvagnac depuis 2020 et il exerce actuellement dans son atelier de la zone d'activité Dourdoul à Salvagnac. Il intervient régulièrement pour la mairie, en création telle que la magnifique rambarde de protection de la toile de Dèzes à l'église et en rénovation notamment celle du crucifix de Saint Pierre.

N'hésitez pas à les aborder tous les deux Lucile et Jean-

Michel mais peut-être vont-ils prendre la parole.

Je vous laisse découvrir l'exposition et nous nous retrouvons autour d'un verre amical, préparé généreusement par Régine, Frédérique, Agathe et Lucile. Voilà, je vous souhaite de passer un bon moment et quelle meilleure façon de démarrer un bel été !

Mireille Brunwasser, Adjointe au Maire, Salvagnac



Journées du Patrimoine à la chapelle de la Bouysse



L'Association des Amis de La Bouysse a été heureuse de vous accueillir à la chapelle de La Bouysse à l'occasion des journées du patrimoine des samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025 de 10 heures à 17 heures.

Le site offre un magnifique panorama sur la Grésigne.

A l'intérieur, vous pouvez admirer un très beau tableau représentant la crucifixion, le maître-autel, la cuve baptismale du XVIème siècle ainsi que la sculpture en bois de Pierre Darios artiste local, représentant un pèlerin de Saint-Jacques. Cette chapelle, en effet dédiée à Saint-Jacques, était jadis une étape sur les chemins de Saint-Jacques et le siège d'une Préceptorerie de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Jean-Claude Hennebert, peintre paysagiste gaillacois, a pu accrocher ses toiles dans la chapelle durant ces deux journées et a été présent pour présenter ses œuvres.



Association Culturelle du Pays Salvagnacois

Du côté de la bibliothèque

Comme nous l'avions indiqué lors du dernier Écho du Tescou, la bibliothèque a fonctionné depuis le printemps et tout l'été au premier étage de la mairie. Dès que l'autorisation a été donnée, le 30 juin, nous avons déménagé le mobilier et les 5000 documents restés dans le local des allées Jean Jaurès, dans un local plus sûr, rue Gérard Roques, avec l'aide des services techniques de la mairie de Salvagnac et ceux de l'agglomération Gaillac-Graulhet.

Et lorsque le bibliobus est enfin arrivé sur les allées Jean Jaurès, le 3 juillet, puis installé et dûment calé, il a fallu dans ce nouveau local temporaire encore trier et transporter les ouvrages pour garnir les rayonnages et les étiqueter pour s'y retrouver ! Les bénévoles se sont mobilisés et les étagères du bibliobus accueillent plus de 2500 ouvrages, de quoi réjouir les lectrices et les lecteurs !

L'ouverture officielle s'est déroulée le dimanche 7 septembre, avec la reprise des horaires habituels.



Durant les brunchs lectures de l'été il y eut une belle moisson d'ouvrages et d'auteurs, avec un temps fort : une plongée dans la vie de Baudelaire et sa poésie intemporelle, grâce à Marie Christine Labry agrégée de lettres classiques.

Et les animations se poursuivent :

le 6 septembre : le forum des associations avec portes ouvertes du bibliobus pour faire connaissance de ce nouvel espace : plus de 30 personnes (adultes et enfants) ont franchi son seuil !

le 14 septembre à 10h30 : brunch lecture autour de la rentrée littéraire

le 19 septembre à 18h à l'Écrin : accueil d'une autrice de romans policiers, Dominique Sylvain, dans le cadre du festival Lisle Noir qui fêtera ses 10 ans !

Le 12 octobre à 10h30 : brunch lecture avec un invité surprise qui viendra présenter son livre

le 9 novembre à 10h30 : brunch lecture exceptionnel en compagnie d'une romancière, traductrice et critique littéraire brésilienne, Helena Parente Cunha

le 28 novembre à 20h30 : nous accueillerons pour la 1^{ère} fois le festival « Cinéma en balade » animation proposée par la Médiathèque départementale dans le cadre de la manifestation nationale « le Mois du Documentaire » Le film « L'Harmonie des mécaniques » sera projeté en présence de sa réalisatrice Fanny Cestier.

Alors, si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à monter les 4 marches du bibliobus, pour découvrir ce nouvel espace, choisir vos livres, et passer un moment en bonne compagnie !

Du côté de la chorale Sine Nomine :

Reprise des répétitions tous les mardis de 18h30 à 20h30 à l'Écrin sous la direction du chef de chœur Pascal Lorenzon

Du côté du labo-photo :

Toujours à la recherche d'un local...

Le bureau

Des nouvelles de notre partenariat avec la Scène Nationale d'Albi

Une nouvelle saison consacrée au théâtre, sous diverses formes, du seule en scène au spectacle intimiste de magie mentale, en passant par une enquête de police et une relecture des contes de Perrault...

Programme du début de saison :

Vendredi 7 novembre 20h30 à l'ECRIN

MARIANNE MARTIN

Marianne Martin aborde avec beaucoup d'humour notre rapport à la liberté, aux valeurs républicaines et aux cadres étatiques et artistiques qui nous régissent. Cathartique et grinçant. Marianne Martin a une mission : fabriquer le corps national français de demain. Et aujourd'hui, pour que vous deveniez pleinement Français-e, Marianne Martin vous donne votre premier cours d'appropriation culturelle. Adeptes des pédagogies nouvelles, elle va donner l'exemple et passer devant vous l'épreuve redoutée. Le sujet est tiré. Il va lui falloir démontrer qu'elle s'est appropriée la valeur phare de la République : la Liberté ! Mais elle qui connaît l'art, elle qui aime les valeurs humanistes et universalistes de la France, elle, Marianne Martin, va se heurter à ce qui définit l'art, comme la nation : le cadre et ses frontières. Marianne martin sur le site de la mairie



majeur du cirque contemporain (manipulateur d'objets, mentaliste et bricoleur insolite) se livre à des expérimentations chimiques épatantes et plutôt risquées... Il y mêle humour, émotion, trouvailles et inattendu. D'un tour de main, le magicien fait surgir l'incompréhensible. La séance peu ordinaire à laquelle il nous convie nous transforme en témoin privilégié d'un spectacle intimiste aussi subtil que léger. Un moment poétique de pure convivialité pour échanger sur les hasards de la vie !

la séance sur le site de la mairie

Et pour 2026, le mardi 17 février 2026 pour 20h une sortie collective à Albi est prévue pour découvrir un véritable thriller de Baptiste Amman : **LIEUX COMMUNS** puis le **mercredi 8 avril 2026, 20h30** à la salle omnisports le groupe Merci viendra nous présenter sa pièce : **TROIS CONTES ET QUELQUES**

Tarifs :

spectacles ECRIN ou salle omnisports à Salvagnac

10€ - 8€ moins de 15ans

Ce soir on bouge à Albi 20€ - 12€ moins de 15ans

(+participation frais de transport)

Réservations à la mairie 05 63 33 50 18

ou par texto au 06 32 82 89 60



Vendredi 19 décembre 2025 20h30 à l'ECRIN

UNE SÉANCE PEU ORDINAIRE

Maître de l'illusion, Jani Nuutinen invente un ingénieux bricolage d'effets magiques ! Il s'amuse avec nos sens, le hasard et ses dés. Attention, il sème des indices d'un tour à l'autre et l'on se laisse volontiers prendre à ses entourloupes ! Ce bonhomme au léger accent finnois, au regard bleu acier, aux allures d'un docteur en sciences occultes, vous embarque dans un monde où vos certitudes deviennent des doutes, où votre vision vous joue des tours. Jani Nuutinen, artisan

VIE ASSOCIATIVE



Un très bon millésime 2025 pour la fête locale

Les 1^{er}, 2 et 3 Août le village a vécu au rythme de la fête locale orchestrée par le comité des fêtes. Les festivités ont démarré le vendredi 1^{er} Aout avec les Jeunes agriculteurs de Salvagnac qui vous ont concocté leurs fameux burgers faits maison accompagnés de frites. Ce repas a été suivi du traditionnel feu d'artifice offert par la mairie, des groupes 80's wave et les 2 enchanteurs qui ont animé la soirée.

Le samedi 2 Août a débuté par un concours de pétanque, suivi par une soirée Méchoui accompagnée par les incontournables Bandas et la disco mobile Ibérica Chic.

Le dernier jour de fête a démarré par le très attendu déjeuner aux tripoux, suivi d'un apéritif organisé en collaboration avec l'association diocésaine et la présence des pompiers de Salvagnac. L'après-midi a été complété par le traditionnel concours de pétanque en triplète. Les festivités se sont terminées par une soirée grillades avec d'excellentes entrecôtes qui ont ravi les papilles de chacun, animée par le groupe « Vide Grenier ».

Un très beau succès pour ces 3 jours de fête qui n'aurait pas été possible sans l'investissement, le dévouement et la bonne humeur des 45 membres du comité des fêtes.

Le comité des fêtes remercie également tous ses sponsors et les employés municipaux qui ont contribué à la réussite de cette très belle fête.



Gym à Salvagnac

L'association A.M.I. SALVAGNAC, vous propose 1H00 d'activités physiques et sportives le jeudi soir de 20h30 à 21h30 à la salle omnisport de Salvagnac, ouverte à tous de 18 ans à.....

La saison se déroule de septembre à fin juillet.

Les séances sont mixtes et sont assurées par Eva, enseignante en activités physiques adaptées et instructrice Pilates qui intervient aussi à JUSTFORM à Couffouleux. Elle vous propose : Renforcement musculaire, Cardio, Pilates,....avec adaptation des exercices en fonction des possibilités de chacun.

Vous n'avez donc pas besoin de vous déplacer dans une salle de sport.

Le montant de l'abonnement annuel pour les séances est de 110,00 euros, l'adhésion à l'association est fixée à 5,00 € ; un certificat médical indiquant la non contre indication à la pratique de l'activité est conseillé.



N'hésitez pas à venir tester et partager un moment de convivialité avec nous.

Renseignements :

Colette MATHIEU 05 63 40 55 07 / 06 32 30 89 17 (HR)

Marie Agnès FENOUILLET 07 69 97 02 16

Email : amis.sport.salvagnac@gmail.com



Mobilisation de l'APE : tous les parents peuvent agir !

L'Association des Parents d'Élèves (APE) de l'école Cantagrelh de Salvagnac se mobilise tout au long de l'année pour soutenir les projets pédagogiques et améliorer le quotidien des enfants. Grâce à ses actions, l'APE contribue à financer des sorties scolaires, du matériel éducatif pour chacune des classes, à organiser des moments conviviaux (fête de l'école, kermesse, ventes solidaires...) et à renforcer le lien entre les familles et l'équipe enseignante.

Ces initiatives ne peuvent exister que grâce à l'investissement des parents bénévoles. Chacun peut apporter son aide, même ponctuelle : tenir un stand, donner un coup de main logistique, proposer une idée, relayer une infor-

mation ou participer aux réunions. Chaque geste compte et fait la différence.

Aujourd'hui, l'APE lance un appel à toutes les familles : votre participation, quelle qu'elle soit, est précieuse. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrions soutenir des projets variés et ambitieux au bénéfice de tous les élèves. Un groupe WhatsApp existe aujourd'hui pour relayer toutes les informations nécessaires, si vous souhaitez en faire partie, faites le nous savoir !

Pour nous contacter : cantagrelh.ape@gmail.com

Parents, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe, partager vos talents et votre énergie : ensemble, faisons vivre l'école !

Le Souvenir Français

LES 80 ANS DE LA VICTOIRE ET LE FEU DE LA SAINT-JEAN

Créé en 2009 par Jean Farenq, notre comité n'a cessé de grandir et d'agir pour entretenir la flamme du souvenir. Présent à toutes les commémorations, il l'est aussi avec constance dans l'entretien des monuments aux morts, des stèles et des tombes des morts pour la France. Il intervient dans les écoles et les collèges mais aussi les clubs sportifs dans le cadre du parcours citoyen de nos jeunes.

Cette année marquait les 80 ans de la victoire de 1945. L'événement a été particulièrement suivi à Salvagnac le 10 mai où nos jeunes adhérents ont dirigé de main de maître les manifestations.

Dès la matinée, une évocation historique sur les allées Jean Jaurès et les rues du village précédait la cérémonie officielle au monument aux morts. S'en suivait un défilé sur les allées Jean Jaurès où l'on notait la présence des préparations militaires Marine de Toulouse et d'Albi, des sapeurs-pompiers de Salvagnac et la protection civile du Tarn sous la conduite des musiciens du bagad de Saint-Mandrier. Un moment de convivialité était ensuite offert par la municipalité.

Le 25 juin aura été un autre temps fort de l'année avec le feu de la Saint Jean que nous avons organisé sur le lac des



Tasconi aux Sourigous et qui a connu un franc succès. Outre la symbolique de la flamme du souvenir, ce fut un grand moment de convivialité et de partage sous les frondaisons des saules pleureurs. Rendez-vous est donné pour l'édition 2026 qui aura lieu le 24 juin.

Si vous souhaitez rejoindre notre comité contactez-nous au 06 82 19 28 49 ou 06 83 56 08 85.

Bernard BOULZE

Loto de plein air 2025

Vous étiez très nombreux à participer à ce loto d'été organisé par l'Amicale du 3ème âge au profit du CCAS de Salvagnac. Traditionnellement à présent, le loto a pris place à la suite des fêtes du village organisées par le comité des fêtes. Le café Au bord du Monde a ouvert pour l'occasion et tout le monde a pu en profiter au long de cette soirée particulièrement chaude. N'oublions pas le stand de crêpes qui a toujours autant de succès ! Merci à Antoinette et à tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de ce loto 2025. Merci également aux nombreux donateurs sans qui nous ne pourrions pas espérer un tel bénéfice : 2614 €. Cet événement permet le financement par le CCAS des colis de Noël pour les anciens du village et les aides aux personnes en difficultés passagères.

Les bénévoles et les élus du CCAS

ACAPS

L'association des commerçants redémarre sous la houlette de son nouveau président Jean Michel Martinelli. Elle réunit des commerçants, artisans et indépendants des huit communes du



Pays Salvagnacois : Beauvais, La Sauzière, Montdurasse, Montvalen, Montgaillard, Saint Urcisse, Salvagnac et Tauriac, avec pour objectif en particulier de dynamiser le commerce et l'artisanat local, créer du lien entre professionnels et renforcer la visibilité de chacun.

Vous pouvez aller visiter le site de l'association :

www.acaps-pays-salvagnacois.com

JM Martinelli



Karavane

Grâce à l'énorme soutien des adhérents, l'association Karavane a repris du poil de la bête ! Pour commencer, l'équipe des bénévoles a décidé de reprendre les rênes du Vide grenier de SALVAGNAC le 21 SEPTEMBRE 2025.

Pour réchauffer les cœurs, quoi de mieux qu'une "SALVA BOUM" avec le DJ-set de **LARS VEGAS & LE TERRIBLE** à la salle culturelle de l'Ecrin le samedi 18 octobre 2025 à 21 heures. Puis pour continuer en douceur à l'aube de l'hiver, on est très heureux d'accueillir le merveilleux duo guitare voix franco espagnol : **ALBA DELMONT** le samedi 15 novembre 2025 à 20h30 à la salle culturelle l'Ecrin.

Régine

Naturaludik

Ferme pédagogique et bien plus

Nous vous accueillons du lundi au vendredi pour des visites de la mini ferme, que vous soyez particuliers ou professionnels, sur **RÉSERVATION UNIQUEMENT** et selon nos disponibilités.

Audrey et Jessica seront heureuses de vous présenter notre petite tribu.

À la ferme vous pouvez aussi :

- > pendant les vacances scolaires participer à des ateliers «Petit Fermier» le matin et aux ateliers «créatifs» l'après-midi.
- > fêter l'anniversaire de votre enfant
- > participer à des séances d'accompagnement par l'animal
- > organiser des journées de soutien
- > et potager à partir du printemps

Contactez-nous, nous serons ravis de pouvoir échanger avec vous sur vos envies et vos projets.

Au plaisir

Jean-François LECLERCQ, Président

L'association PEDA
Partager, Échanger, Développer, Accompagner
association.peda@gmail.com
07-88-74-76-63

Début de saison au Galetas

La programmation reprend au Galetas le samedi 11 octobre avec le trio **RECO RECO**

Ce groupe propose un show puissant et énergique, apprécié pour son énergie contagieuse et sa capacité à faire danser un public transgénérationnel dans une fusion entre rythmes traditionnels sud-américains et basses profondes issues des dancefloors européens.

Leur nom fait référence à l'instrument de percussion reco-reco, utilisé dans la musique afro-brésilienne et la capoeira Angola, permettant d'ajouter une texture rythmique distinctive par frottement/racle sur des rainures



Nous accueillons ensuite le groupe **ALBERI SONORI** le samedi 22 novembre. Ce groupe, né en 2010 en Italie et aujourd'hui basé à Toulouse, porte avec amour et ardeur le répertoire palpitant de l'Italie du Sud. Les paysages festifs de la tarentelle alternent au gré de l'expression passionnée, intime et parfois onirique du chant populaire. Entre interprétation et création, les musicien.e.s proposent un répertoire qui s'inscrit dans la continuité d'une tradition vivante sans cesse renouvelée. Le chant se décline en plusieurs dialectes, fruit de mélanges séculaires et se prolonge au son puissant des tambours. Les sonorités des multiples instruments fusionnent pour donner vie à une musique actuelle, à la fois

dansante et émouvante, riche de toute la force du passé.



Le groupe **BLEU NAGE**, trio de pop, mêle guitares électriques et synthés pour explorer des ambiances cinématographiques, à la recherche d'une lumière enfouie au cœur de l'intime. Il se produira à l'Ecrin le samedi 13 décembre 2025 à 21h.



Le samedi 24 janvier 2026, à travers des arrangements originaux, et des compositions, le groupe **VASTA PROJECT** nous invite à un voyage musical plein d'énergie, de poésie, de fougue et de désinvolture, mais surtout de swing ! Le quartet délivre un swing virtuose et mélodique en revisitant des standards de jazz de Django Reinhardt à Wes Montgomery, tout en intégrant leurs propres compositions qui lorgnent sur les pays de l'est et ses rythmes addictifs...

Le groupe est conduit par la guitare rugissante de Hadrien Vejsel et la sémillante clarinette de Alix Guerry.

L'ensemble est soutenu par une section rythmique redoutablement efficace : le swing solide du guitariste Pablo Robin, et la contrebasse claire et ronde de Nicolas Oustiakine, dont la voix chaleureuse et enjouée fait respirer le répertoire.



Le 14 février produira le groupe **LA COUSUE**, un groupe de chanson/rock qui s'impose avec fraîcheur et authenticité. Composé de musiciens passionnés aux influences diverses, le groupe a rapidement trouvé sa voie mêlant l'énergie du rock, des mélodies pop entraînantes et des textes percutants.



Et comme toujours la soirée commence à 19h30 par un repas maison préparé par les bénévoles (réservation obligatoire)

Tarifs :

Concert 10€ (gratuit moins de 12 ans)
Repas 10€ (7€ moins de 12 ans)

Forum du 6 septembre 2025

Quel plaisir de se retrouver sur les Allées Jean Jaurès pour ce forum des associations salvagnacoises ! Vous avez pu apprécier la diversité de l'offre locale tant sur le plan sportif, culturel, spirituel ou social et faire vos choix pour bien démarrer cette année 2025-2026. La journée s'est terminée par un repas à prix coûtant concocté par les élu.e.s et les bénévoles du milieu associatif. Merci pour le beau buffet de desserts et celles et ceux qui ont répondu

présent.e.s pour une organisation bien en place ! La soirée s'est terminée par une séance de cinéma avec la projection du film « Les enfants du Marais » de Jean Becker avec l'interprétation délicieuse de Jean Villeret, Jacques Gamblin, André Dussolier, Michel Serrault en particulier. Le vent nous a un peu perturbés mais nous étions sous la pleine lune ! Bonne rentrée



Les Zatypik

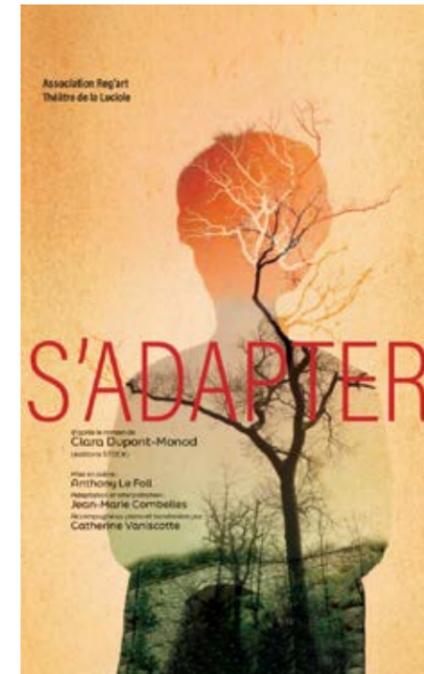
L'association a vécu une belle année 2025 avec beaucoup d'échanges artistiques, de partages chaleureux autour d'évènements culturels et des résidences de création. Nous remercions la mairie de Salvagnac qui nous aide à continuer l'aventure.

Les rendez-vous d'automne

La saison 2025/2026 commence le 18 septembre avec une sortie de résidence à partager avec le public, l'adaptation du livre « S'ADAPTER » de Clara Dupont-Monod avec Jean-Marie Combelles.

Mise en scène : Anthony Le Foll, composition musicale Catherine Vaniscotte.

18h30, entrée libre. Auberge espagnole après spectacle.



12 décembre, 19H30 spectacle « VIENTO DE ESPANA » Michel Lavigne et Jean-François Baqué proposent un voyage dans la culture andalouse, sonorités de guitare flamenco et poésies Entrée 10 € (Adhésion 2025/2026 zatypik tarif libre) Apéro buvette Zatypik et tapas

Les stages d'automne

Des résidences d'artistes seront nombreuses tout au long de la saison, ainsi que des stages, clown, chant, conte et théâtre, lecture à voix haute :

27 et 28 septembre STAGE DE DANSE avec Véronique Coutzac et M.Claude Zordan.

Explorer le mouvement dansé de façon ludique et créative. Accor'Danse

mclaudez81@gmail.com

28 au 30 octobre FORMATION AU CONTE, Atelier Pratique pour faire aboutir votre projet.

Le Dahu Téméraire

formation@dahutemeraire.fr

15 et 16 novembre « DÉCOUVERTE de l'ART CLOWNESQUE » Compagnie Ktalop - contact@cie-ktalop.com5,6

9 novembre, 17H30 concert le TRIO ZAFRANI, chant, clavier, clarinette basse, violoncelle pour une musique délicate et puissante, compositions jazz, classiques ou baroques avec une voix rock, parfois lyrique. Alchimie immédiate.

Entrée 10 €. (Adhésion 2025/2026 Zatypik tarif libre) Apéro Buvette Zatypik et tapas.



5 au 7 décembre « LA VOIX DU CONTE » avec Marie Géligné mp.geligne@orange.fr

Si vous voulez plus d'infos sur tout ce qui se passe aux Zatypik, n'hésitez pas à aller sur facebook - lesZatypik ou téléphoner au 06 13 19 61 84 ou sur le site de la mairie de Salvagnac.

Catherine Vaniscotte et toute l'équipe

Lumen&Co

Education à l'image, ciné-concerts, projection de films, créations audiovisuelles, Ciné-club, spectacle vivant...

Lumen&Co est une association porteuse de projets artistiques et audiovisuels.

Du ciné-concert en prévision cet automne, en préparation, une création audio-visuelle, intergénérationnelle réalisée avec l'EHPAD de Salvagnac et les jeunes de la MJC de Rabastens, une ode aux souvenirs culinaires !

Une envie, des projets ? N'hésitez pas à nous contacter : contact@lumen-co.fr
Bonne rentrée à tous !



Au détour des Barrières

Le dynamisme été 2025 s'achève avec 6 marchés gourmands : producteurs locaux, repas gourmands, animations... prolongeant le succès de ceux de 2024. Chaque semaine, entre 50 et 120 personnes étaient présentes. D'autres activités sont en préparation : yoga, atelier peinture, chorale, histoire des Barrières.

Le projet d'Espace de Vie Sociale Dans la continuité de ses valeurs - l'ouverture à tous, l'indépendance et la convivialité - et fidèles à sa mission de créer et mobiliser le lien social entre les habitantes et habitants du hameau des Barrières, à la croisée de nos trois belles communes, Au Détour



des Barrières souhaite créer un Espace de Vie Sociale (EVS).

Un EVS est un projet d'animation de la vie locale mis en œuvre par les habitants, pour les habitants. C'est cette belle aventure collective que nous souhaitons construire ensemble ! Nous recueillons les avis des habitants du territoire !

Vous êtes au cœur de ce projet ! Afin de mieux connaître vos envies et vos besoins, et ainsi de permettre collectivement de mieux y répondre, nous vous proposons de compléter ce questionnaire avant le 31 octobre prochain soit sur le lien suivant : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdXtIQ8XS2bIrgcoMtDdnr->

PdHigOo1rQxI6HiGAmXQbQbZVw/viewform?usp=header soit en scannant le QR code en fin d'article.

Il est également disponible sur le site de la mairie (rubrique actualités). Des versions papier sont disponibles en mairie et à l'école des Barrières les vendredis soirs.

Les résultats du questionnaire Ils seront présentés au mois de novembre par affichage dans l'ancienne école et au cours d'une réunion publique.

Pour plus d'information, vous pouvez



nous joindre par mail : lesbarrieres81@gmail.com, ou nous retrouver tous les vendredis soirs pendant le marché de producteurs de 17h à 20h

14 juillet à Salvagnac convivialité et festivités au rendez-vous

À Salvagnac, la Fête nationale a été célébrée le samedi 13 juillet au soir, dans une ambiance à la fois solennelle et conviviale. La cérémonie officielle, organisée par le Souvenir Français, s'est déroulée en présence des sapeurs-pompiers et des gendarmes de Salvagnac, ainsi que des porte-drapeaux du Souvenir Français, qui portent fièrement à chaque occasion les couleurs de notre pays. Les festivités se sont ensuite poursuivies avec l'apéritif offert par la Mairie, moment de partage apprécié de tous. Puis, place au traditionnel repas républicain préparé par le Comité des fêtes, qui a rassemblé plus de 250 convives autour d'un menu gourmand et emblématique :

Salade composée
Poulet à la salvagnacoise
Cabécou
Omelette norvégienne

La soirée s'est terminée au bout de la nuit avec un grand bal animé par Replay and Co, qui a fait danser Salvagnac dans une ambiance festive et joyeuse.

Une fois encore, la fête nationale aura été un moment fort de la vie du village, réunissant habitants, familles et amis dans un bel esprit de convivialité. Le Comité des fêtes vous donne d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine pour revivre ensemble ce beau moment de tradition et de partage.



Week-end solidaire du Secours Catholique de la Paroisse Saint- Vincent-de-Paul

Comme chaque année, les équipes du secours catholique de Salvagnac, Rabastens et St Sulpice vous invitent à une journée solidaire dimanche 9 novembre 2025 pour venir en aide aux plus démunis. Messe en l'église de Grazac, suivie à midi du repas annuel à la salle des fêtes de Grazac.

Après-midi récréative. Venez nombreux, le meilleur accueil vous sera réservé.

Renseignements et inscription :
Maryse 05.63.33.51.51 – Yveline 05.63.33.55.80.

Ordinaire-Extra

À Salvagnac, la compagnie Ordinaire-Extra explore le cirque, le clown et le mouvement comme autant de manières d'habiter le monde avec sensibilité. Ces disciplines ne transmettent pas seulement des savoir-faire, elles ouvrent des espaces d'attention, de liberté et de lien.

Le cirque engage le corps dans un dialogue avec l'espace, les objets, les autres. Il invite à chercher l'équilibre dans le déséquilibre, à créer avec ce qui nous traverse, à avancer porté par la curiosité plutôt que par la performance. Le jeu devient un terrain d'apprentissage, l'écoute un appui commun, et chaque trajectoire trouve sa place. Dans cet espace vivant, l'entraide, l'autonomie et la joie d'agir ensemble prennent racine.

Le clown, lui, entre en scène avec tout ce qui le traverse : les émotions, les doutes, les élans bruts. Il ne se cache pas, il transforme. Sa sincérité ouvre un espace de rencontre immédiate, où le rire naît de la surprise, de l'humanité partagée, de ce qui dépasse. À travers ce jeu, chacun découvre une autre manière d'être au monde, plus poreuse, plus présente. Le mouvement devient langage, la maladresse un point d'appui, l'imaginaire une manière de construire du réel. Ces pratiques célèbrent la relation, la création collective, la beauté de ce qui reste imparfait. Elles permettent de ralentir, de respirer, de chercher ensemble. Créer devient un geste de confiance. Rire, un acte de lien. Et peut-être que l'élan artistique commence là : dans la capacité à accueillir ce qui déborde, et à en faire une forme vivante, partagée, nécessaire.

Stage cirque enfants Vacances de la Toussaint

Du lundi 20 au mercredi 22 octobre 2025 salle omnisports
Pour les enfants de 3 à 10 ans

De 10h à 11h30 pour les 3-5 ans

De 14h30 à 17h pour les 6-10 ans

Ce stage propose une approche ludique et bienveillante du cirque : jonglage, équilibre, expression clownesque, jeux de coopération, travail de l'imaginaire et de la confiance en soi.

Encadrement : Giovanna Merlin et Marilyse

Tarif : 45 € le matin / 60 € l'après-midi (pour les 3 jours)
+ L'adhésion annuelle à prix libre

Inscription obligatoire – tarif solidaire possible

Stage clown parent-enfant

Dimanche 5 octobre 2025

3-5 ans 10h à 11h30

6-10 ans 14h30 à 16h30

Un moment complice où le rire se mêle à l'émerveillement.

Un espace pour s'amuser, inventer, oser,

un temps doux où petits et grands se découvrent autrement.

À travers le jeu clownesque, l'imaginaire prend vie, et la confiance devient un terrain de jeu, de partage et d'improvisation, où chacun peut exprimer librement ses émotions.

Encadrement : Giovanna Merlin et Manon Hanny
Tarif : 25 € par duo + L'adhésion annuelle à prix libre

Inscription obligatoire – tarif solidaire possible



Spectacle de la compagnie Diwi Dioui

Dimanche 23 novembre 2025 à 16h – Salle de l'Écrin

La troupe de clowns amateurs formée dans le cadre des ateliers d'Ordinaire-Extra présentera un spectacle drôle, poétique et décalé, mis en scène par Giovanna Merlin. Un moment de théâtre clownesque à partager en famille, dès 6 ans.

Entrée libre – durée 45 minutes

Créneau cirque libre – tous les jeudis matin

Un espace d'entraînement libre est proposé chaque jeudi matin à la salle de l'Écrin.

Ouvert aux pratiquant-es autonomes du cirque (amateurs ou professionnels), ce créneau permet de s'échauffer, créer, échanger et expérimenter dans un cadre bienveillant.

Tous les jeudis, de 9h30 à 12h30

L'adhésion annuelle à prix libre

Informations et inscriptions

Giovanna Merlin – Compagnie Ordinaire-Extra

06 46 44 11 42 - ordinaire.extra.asso@gmail.com

www.ordinaire-extra.fr



Course de caisses à savon

Dimanche 4 septembre le centre du village a connu une belle animation proposée par l'association rabastinoise Rabastock et le café Au Bord du Monde. Dès le matin la place a été investie par toutes sortes d'engins : les fameuses caisses à savon !



Agenda des manifestations

Une newsletter viendra compléter ces dates ...

OCTOBRE

Dimanche 5

Stage clown parent-enfant
proposé par Ordinaire Extra
à partir de 10h | ÉCRIN

Samedi 11

Concert RECO RECO
proposé par le Galetas
21h | ÉCRIN

Dimanche 12

Brunch lecture
avec un invité surprise
10h30 | ÉCRIN

Samedi 18

SALVA BOUM
proposée par Karavane
21h | ÉCRIN

Du 28 au 30

Stage de formation au conte
proposé par les Zatyplik

NOVEMBRE

Vendredi 7

Théâtre seule en scène
MARIANNE MARTIN
partenariat mairie SNA
20h30 | ÉCRIN

Dimanche 9

Brunch lecture
avec Helena Parente Cunha
romancière, traductrice
10h30 | ÉCRIN

Dimanche 9

Concert TRIO ZAFRANI
17h30 | Zatyplik

Dimanche 9

Journée solidaire de l'association
paroissiale
Grazac

Samedi 15

Concert ALBA DELMONTE
proposé par Karavane
20h30 | ÉCRIN

Samedi 15 dimanche 16

Stage de découverte de l'art
clownesque

Samedi 22

Concert ALBERI SONORI
proposé par le Galetas
21h | ÉCRIN

Dimanche 23

Spectacle de la Compagnie
DIWI DIOUI
proposé par Ordinaire Extra
16h | ÉCRIN

Vendredi 28

Cinéma en balade
18h | ÉCRIN

DÉCEMBRE

Du vendredi 5 au dimanche 7

Stage La voix du conte

Vendredi 12

Concert VIENTO de ESPAÑA
19h30 | Zatyplik

Samedi 13

Concert BLEU NAGE
proposé par le Galetas
21h | ÉCRIN

Dimanche 14

Marché de Noël
9h | Sous la halle (à confirmer)

Dimanche 14

Brunch lecture
10h30 | ÉCRIN

Vendredi 19

théâtre Une séance peu ordinaire
partenariat mairie SNA
20h30 | ÉCRIN

JANVIER 2026

Samedi 24

Concert VASTA PROJECT
proposé par le Galetas
21h | ÉCRIN

FÉVRIER

Dimanche 8

Spectacle DES OUBLIETTES DANS
LA TÊTE
par Catherine Vaniscotte et Philippe
Yvron
15h | Zatyplik

Samedi 14

Concert LA COUSUE
proposé par le Galetas
21h | ÉCRIN

Mardi 17

Sortie collective pour le spectacle
LIEUX COMMUNS
partenariat mairie SNA
20h | Théâtre d'Albi

Et

tous les dimanches soir

Concours de belote

organisé par l'Amicale du 3^e âge
À partir de 21h | ÉCRIN

ILS ONT VU LE JOUR

› Léonie, Myriam, Suzanne RAGON le 21 Mai 2025.

ILS SE SONT UNIS

› Myriam MONCERET et Thomas DURAND le 24 Mai 2025,

› Chloé BLANC et Giuseppe DE BIASE le 12 Juillet 2025,

› Marion JULLIEN et Florian CHARLES le 19 Août 2025.

ILS NOUS ONT QUITTÉS

› Arlette, Simone GOURMANEL veuve FAVAREL
le 8 Mars 2025 à Salvagnac,

› Maria Del Carmen BUSTINZA veuve BEDOS
le 13 Mai 2025 à Salvagnac,

› Michel, Gilles, Marcel BOUQUET
le 25 Mai 2025 à Salvagnac,

› Pierrette, Jeannine MERCIER
le 12 Juin 2025 à Salvagnac,

› Jeannine, Paquerette, Marie-Rose PRADELLES
le 12 Juin 2025 à Salvagnac,

› Denise, Jeanne HIDALGO
le 12 Juillet 2025 à Salvagnac,

› Jonathan, Pierre ALLEMANN
le 25 Août 2025 à Salvagnac,

› Lionel, Stéphane, Patrice CASANUEVA
le 5 Septembre 2025 à Toulouse.

PERMANENCES

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél : 05 63 33 50 18 - fax : 05 63 33 57 73

mairie@salvagnac.fr - www.salvagnac.fr

En cas d'urgences contactez le 06 47 47 83 07

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	9h00 – 12h30	Fermé au public
Mardi	9h00 – 12h30	Fermé au public
Mercredi	9h00 – 12h30	Fermé au public
Jeudi	9h00 – 12h30	Fermé au public
Vendredi	9h00 – 12h30	Fermé au public
Samedi	9h00 – 12h00 Uniquement le 1 ^{er} samedi du mois + permanence CCAS (sauf juillet et août)	

Pour l'ouverture du 1^{er} samedi du mois : Présence d'un élu.
Liste nominative consultable sur le site internet.

OBJETS TROUVES

De nombreux objets, documents sont stockés en mairie.
N'hésitez pas à vous déplacer pour récupérer votre bien.

LES PERMANENCES DES ADJOINTS

1^{er} samedi du mois : Présence d'un élu.

Liste nominative consultable sur le site internet.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

Service eau et assainissement : 05 63 83 09 29

Service ordures ménagères : 0800 007 236

PERMANENCES URBANISME DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Les mercredis des semaines impaires en mairie
de Salvagnac, de 9h30 à 12h00 sur RDV.

Prise de rendez-vous préalable :

05 63 814 815 (accueil bureau urbanisme de Castelnau)
ou par mail : urbanisme@gaillac-graulhet.fr

OFFICE DU TOURISME

Fermé - Point documentation au café Au bord du Monde

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mr BLANC 06.14.65.69.89. et Mr FONTAINE 06.71.32.33.58

Mardi matin sans rdv de 9h à 11h

Mairie de Gaillac 58, place d'Hautpoul, 2 étage bureau 5

SOCIAL

CCAS

1^{er} samedi du mois en mairie : 9h - 12h

PERMANENCE SOCIALE DE GAILLAC

Maison du Conseil Général

Permanence sociale sur rendez vous au 05 63 81 21 81

Lieu et horaires des permanences :

Gaillac – lundi, mercredi et vendredi - 10, 12 rue Gaubil

Permanence à la mairie de Salvagnac le 3^e mardi matin du mois

AIDES À DOMICILE

Responsable ASAD Mme Claire Trenti

Mairie de Salvagnac

lundi 14h > 17h · mercredi 9h > 12h · vendredi 13h30 > 16h30

Tél : 06 37 48 26 67 - asad.salvagnac@orange.fr

M.S.A. DU TARN

Madame TEILLIER ou Madame LAGARDE, Assistantes
sociales de la Mutualité Sociale Agricole, vous recevront
uniquement sur rendez-vous.

Téléphoner à la MSA : 05 63 48 41 30

RESTOS DU CŒUR

571 ch. de la Rosière, Distribution le samedi : 9h30 - 11h30

Responsable Colette Boulay - 05 63 33 56 47 - 06 87 48 53 93

SANTÉ

CABINET MÉDICAL

Sur rendez-vous (secrétariat le matin au 05 63 33 52 50)

Dr Sirugue : Lundi et vendredi 14h > 17h
 Mercredi et jeudi 9h > 12h et 16h30 > 19h
 Dr Picard : Lundi et vendredi 9h > 12h et 15h30 > 19h
 Mardi 9h > 12h et 16h30 > 19h
 Samedi en alternance 9h_12h

En dehors de ces horaires, pour joindre un médecin de garde :
 COMPOSER LE 3966
 POUR UNE URGENCE VITALE : COMPOSER LE 15

CABINET DENTAIRE

Tél : 05 63 55 48 18
 Dr. Nicolas CORMENIER, Chirurgien-dentiste
 3 avenue Caravin Cachin, Salvagnac
 Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45 - 12h30 et 14h - 18h30

PHARMACIE

Christel CAMBON 05 63 33 50 07
 Lundi à vendredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 19h - Samedi : 9h - 13h
 Pharmacie de Garde : 3237

CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

Martial Vella et Damien Trézéguet
 Avenue Caraven Cachin, 81630 Salvagnac
 Tél : 05 63 40 50 21

LE CABINET INFIRMIER

2 allées Jean Jaures, 81630 Salvagnac
 Tel: 05 63 40 55 33 - infirmieres.salva@wanadoo.fr
 Laisser un message sur la boite vocale pour prendre rendez-vous

CABINET PARAMÉDICAL

5 avenue Caraven Cachin Salvagnac
 Podologie : Guillaume Lejeune 05 64 72 17 85
 8h30/13h-15h/18h rendez-vous en ligne sur Doctolib
 Kinésithérapie : Romane Dufour 05 64 72 20 94
 8h30/13h-15h/18h rendez-vous en ligne sur Maiaa
 Ostéopathie : Jade Ségur 06 81 76 87 58
 rendez-vous en ligne sur Doctolib

NUMÉROS D'URGENCE

CENTRE DE SECOURS DE SALVAGNAC

Tél : 05 63 40 57 23

ENEDIS

Ouverture compteur (demenagement)
 Tél : 05 67 80 90 93 - DÉPANNAGE : 09 72 67 50 81

SIAEP RABASTENS

Tél : 05 63 33 71 68

GENDARMERIE NATIONALE

Communauté de brigades de Rabastens
 La brigade de Rabastens, siège de la COB, est ouverte du lundi au samedi : 8h - 12h et 14h - 19h, le dimanche et les jours fériés : 9h - 12h et 15h - 18h.
 Tel : 05 63 33 68 15.
 cob.rabastens@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La brigade de Lisle sur Tarn est ouverte Mercredi 14h > 19h - samedi 8h > 12h - dimanche : 9h > 12h
 Tel. 05 63 33 68 30.

La brigade de Salvagnac est ouverte le mercredi : 8h > 12h
 Tel. 05 63 33 68 35

SERVICES

HORAIRES DE LA POSTE

Ilot numérique en mairie du lundi au vendredi 9h > 12h
 Relai poste commerçant au Vival :
 lundi au samedi 8h30 > 12h30 et 15h30 > 19h
 dimanche 9h > 12h

Levée du courrier (boîte aux lettres Allées Jean Jaurès)
 > En semaine : 12h00 - Le samedi : 10h30
 Une boîte aux lettres est à votre disposition Place de la Mairie, au début des Allées Jean Jaurès.

OBJETS TROUVÉS

Nous avons recueilli en mairie des objets trouvés récemment. Si vous souhaitez les récupérer, merci de vous présenter au secrétariat en nous décrivant l'objet, nous vous le remettrons contre signature. Faute de quoi, au bout d'un an et un jour, l'objet sera considéré comme n'appartenant à personne.

LA BIBLIOTHEQUE

bibliobus au bout des allées Jean Jaurès
 Tél : 05 63 40 59 02
 Mercredi 10h > 12h30 · vendredi 17h > 19h · dimanche 10h > 12h30

SALVACONNECTÉ

Vous pouvez prendre contact au secrétariat de la mairie

MARCHÉS

Mercredi matin Marché traditionnel
 Friperie le 2^e mercredi du mois
 Mercredi..... Marché de produits locaux
 17h - 19h (hiver) · 18h - 20h (été)
 Vendredi matin Boucher
 Vendredi soir..... Marché de producteurs des
 Barrières · 17h - 20h

ÉCOLES

ÉCOLE CANTA- GRELH SALVAGNAC

Tél : 05 63 33 51 69 - ce.0811153n@ac-toulouse.fr

MICRO-CRECHE « ENFANT PHARE »

34 Grand'rue, Montgaillard
 Tél : 05 63 81 54 81 - enfantphare81@orange.fr

TRANSPORT

SERVICE TAD (TRANSPORT À LA DEMANDE)

Le transport des usagers s'effectue le mercredi vers le marché de Salvagnac le mercredi après midi vers Gaillac le vendredi vers le marché de Gaillac le samedi vers le marché de Rabastens avec prise des usagers à leur domicile, en téléphonant préalablement au 0 805 60 81 00.
 Tarifs : 2€ l'aller, 3€ l'aller/retour.
 Carnets : 15€ / 10 voyages simples - 25€ / 10 voyages A/R

RECENSEMENT MILITAIRE (OBLIGATOIRE)

Des jeunes ayant 16 ans (ou leurs parents) doivent venir en Mairie pour la délivrance de l'Attestation de Recensement (nécessaire à l'inscription pour certains examens...)

CHAMBRE DE COMMERCE

Si vous êtes intéressés par la visite d'un conseiller d'entreprises, vous pouvez contacter le secrétariat du service « commerce » au 05 63 49 48 47 pour organiser un rendez-vous individuel.

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

mer 14h > 18h · ven 9h > 12h et 14h > 18h · sam 9h > 12h

CORRESPONDANTS DE LA DÉPÊCHE

Jean-Marie Décarpentrie 06 84 88 31 13
 correspondant.81800@laposte.net

CORRESPONDANT DU TARN LIBRE

Yves Raymond - 06 83 56 08 85 - fynn.raymond@orange.fr

PAROISSE SAINT VINCENT DE PAUL

Père Philippe BASQUIN
 Contact secrétariat paroissial : Tél : 05 63 41 83 62

La mairie assure la continuité du service public : points négociés avec La Poste pour maintenir l'intégralité des services



Une offre complémentaire Mairie/Relais Commerçant et la mise en place de nouveaux services

RELAIS POSTE COMMERCANT LA POSTE

Services postaux :
 Vente de timbres, timbres à date, courriers simples, prêt-à-poster, dépôts et remises de recommandés, dépôts et distributions de colis, Colissimo et Chronopost, courriers internationaux...

Services de proximité :
 Contrats de réexpédition, garde du courrier, abonnement mobilité.

La Poste Mobile :
 Recharges et kits prépayés.

Amplitude horaire : 48h/semaine

ILOT NUMERIQUE EN MAIRIE LA POSTE

Services bancaires en ligne* :
 Consultation de solde de compte, virements, impression de RIB, messagerie sécurisée.

Services postaux en ligne* :
 Envoi de lettre recommandée électronique, impression de timbres, demande de réexpédition du courrier...

*Démarches en autonomie ou accompagné par un agent municipal.

Amplitude horaire : 17h30/semaine

Conseil financier en visio :
 Possibilité d'organiser des rendez-vous avec un conseiller bancaire en visioconférence, ou à domicile pour les personnes âgées, isolées ou ne pouvant se déplacer.

Nouveau service

SERVICE « ALLO FACTEUR »

Dépannage financier à domicile par le facteur
 A hauteur de 150€ maximum, pour les clients de La Banque Postale ne pouvant se déplacer (service gratuit, merci de vous signaler en mairie pour la mise en place).

Nouveau service

CARTE DE RETRAIT DAB CREDIT AGRICOLE

Equipement des clients de La Banque Postale
 Cartes bancaires de retrait permettant de retirer sur le distributeur du Crédit Agricole situé sur la commune (jusqu'à 3 retraits/mois sans frais puis 1€ par retrait).

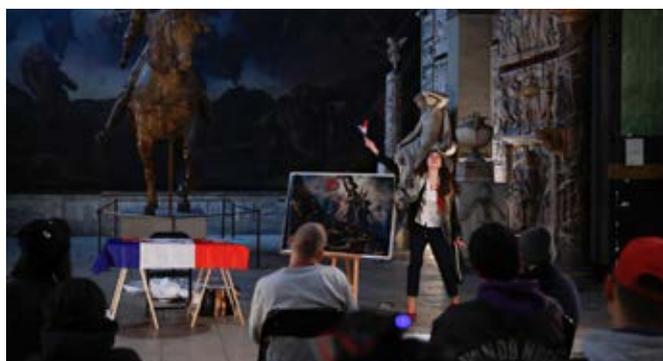
Nouveau service

Au fil du Tarn

Partenariat Mairie de Salvagnac - Scène Nationale d'Albi

Marianne Martin

7 novembre 2025 à l'ECRIN



**Une séance
peu ordinaire**

19 décembre 2025 à l'ECRIN

**Trois contes
et quelques**

8 avril 2026 à l'ECRIN



 **Ce soir, on bouge !**

Lieux Communs

17 février 2026
au Grand Théâtre à Albi



Réservations à la mairie 05 63 33 50 18
ou par texto au 06 32 82 89 60

